



Anael Finance Ws Aide à la déclaration DAS2

Documentation Utilisateurs

© Copyright 2023 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance Ws **V4R5**

Auteur : Claudie ENEZ

Date de publication : 9 février 2023

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	6
Périmètre du document	6
Pré-requis	6
Documents liés	7
Historique du document.....	7
Chapitre 1 Paramétrage.....	11
Les établissements.....	11
Les comptes généraux / natures DAS2	12
Les codes INSEE pays.....	13
Les auxiliaires	13
Les tiers	13
Les journaux	15
Les paramètres DAS2	15
Chapitre 2 Traitements.....	17
Extraction des enregistrements comptables	18
Contrôles de zones :	18
Principes d'extraction des enregistrements :	19
Modification des enregistrements extraits.....	20
Maintenance des enregistrements complémentaires DAS2.....	24
Edition DAS2	26
Génération du fichier magnétique DAS2.....	31
Codification du nom de fichier et étapes manuelles à effectuer avant envoi	35
Codification du nom de fichier de sortie généré par Anael Finance WS.....	35
Première étape à effectuer par le client : compression du fichier	36
Deuxième étape à effectuer par le client : chiffrement (cryptage) du fichier	36
Annulation de la déclaration définitive.....	37
Chapitre 3 Annexes	39

Description du fichier DAS2 au format DGFIP 2014.....	39
Description du fichier DAS2 au format DGFIP 2023.....	49
Edition détaillée	57
Edition récapitulative	61
Edition des enregistrements complémentaires	62
Aide à la déclaration DAS2	63
Edition des anomalies bloquantes.....	65
Edition des anomalies non bloquantes	65
Lettre au fournisseur.....	66
Editions obtenues lors de la génération du fichier magnétique	67

À propos de ce manuel

Ce document a pour objectif de décrire les principes fonctionnels de la Déclaration Annuelle des Honoraires DAS2. Ce traitement édite des éditions justificatives de déclaration DAS2 et génère un fichier magnétique aux normes DGFIP (Direction générale des Finances Publiques) selon la procédure TD/bilatérale Honoraires

La déclaration DAS2 peut être générée au niveau société, ou par établissement, elle est effectuée **en monnaie société**, en fonction des règlements effectués dans l'année civile et non dans l'exercice comptable.

La déclaration est constituée des enregistrements comptables extraits, complétés éventuellement d'enregistrements saisis dits « enregistrements complémentaires »

Le traitement de la déclaration DAS2 repose sur les étapes suivantes du menu '**Gérer/DAS2**'

- Paramétrage DAS2
- Extraction des enregistrements comptables DAS2
- Modification des enregistrements extraits DAS2
- Maintenance des enregistrements complémentaires DAS2
- Editions DAS2
 - Edition détaillée par fournisseur / Nature DAS2 (montant déclarables et montant non déclarables)
 - Edition de « l'Aide à la déclaration DAS2 papier »
 - Edition de la lettre au fournisseur (ticket) avec texte paramétrable
 - Etat récapitulatif par fournisseur / nature DAS2 (Montants non déclarables)
 - Etat récapitulatif par fournisseur / nature DAS2 (Montants déclarables)
 - Constitution du fichier au format DGFIP (Direction générale des Finances Publiques) avec contrôles préalables
- Génération du fichier magnétique DAS2 DGFIP accompagné de trois liste de contrôle. Le fichier de sortie DAS2 DGFIP a désormais un nom de fichier structuré dans le cadre de la norme 2023 pour les honoraires réglés en 2022.
- Compression du fichier de sortie DAS2 DGFIP (Etape effectuée par le client) – Norme 2023 pour les honoraires réglés en 2022.
- Chiffrage du fichier de sortie DAS2 DGFIP (Etape effectuée par le client avant envoi du fichier texte à l'administration fiscale). Norme 2023 pour les honoraires réglés en 2022.

- Annulation de la déclaration DAS2 définitive : cet utilitaire permet d'annuler une année de déclaration DAS2 définitive effectuée à tort afin de recommencer le traitement complet de la DAS2. Ce traitement remet à blanc le marquage des mouvements sélectionnés dans la DAS2.

Public concerné

Comptables et utilisateurs d'ANAEL FINANCE WS

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

Pour que le traitement de déclaration DAS2 se déroule correctement, il faut :

- que les honoraires (ou équivalent) soient enregistrés dans des journaux de type 'achat'
- que les règlements de ces honoraires (ou équivalent) soient enregistrés dans des journaux financiers de type 'B'
- que le code de TVA figure sur les comptes de charges (de manière à calculer un TTC correct à partir du HT) ou à défaut, que la pièce contienne seulement un compte de charge de type DAS2 soumis à TVA et une seule ligne de TVA (le montant TTC sera constitué en prenant le compte d'honoraire HT auquel on ajoutera le montant de la première ligne de TVA figurant dans la pièce).
- Dans le journal d'achats, il est conseillé de saisir les écritures dans l'ordre suivant
 - TTC, HT et TVA ou
 - TTC, TVA et HT.

En effet, le programme doit récupérer la ligne TTC de la facture alors qu'aucun ordre de saisie n'est imposé par les programmes d'Anael et qu'une pièce peut contenir plusieurs lignes avec des comptes auxiliaisés. Le programme considère donc que la ligne TTC est la première ligne de la pièce contenant un compte de nature 'bilan' auxiliaisé avec un auxiliaire de type 'F' (fournisseurs).

- Les règlements partiels ne sont pas pris en compte dans la déclaration
- Dès qu'un règlement (écriture enregistrée dans un journal de type 'B') figure dans le paquet de lettrage (lettré/soldé) de la (ou des) facture (s) d'honoraires, celle-ci est considérée comme payée et fera l'objet de la déclaration si la date du règlement le permet.

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Mars 2010	Brigitte Quevedo	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Novembre 2012	Claudie ENEZ	V4R4 : Application des normes DGFIP 2012
2.2	Décembre 2013	Claudie ENEZ	V4R4 : Application des normes DGFIP 2013
2.2	Décembre 2013	Claudie ENEZ	V4R5 : Application des normes DGFIP 2013
2.3	Janvier 2015	Claudie ENEZ	V4R4 et V4R5 : application des normes DGFIP 2014
2.4	Avril 2015	Claudie ENEZ	V4R5 : Génération du fichier de sortie : ajout du codage ANSI
2.5	Mars 2016	Claudie ENEZ	V4R5 : Extraction des enregistrements : Ajout LST « Liste de pièces avec TVA sans contrôle ». Edition de la DAS2 : zones « nom, prénom, mail et téléphone » du responsable facultatives en traitement provisoire.
2.7	Novembre 2022	G. Mailley-Laurent	V4R5 : Application Normes DAS2 2023 sur honoraires réglés en 2022 : <ul style="list-style-type: none"> - Modification des champs, compression et chiffage du fichier DAS2 DGFIP. - Nouvelle table FPNUMDIVERS : compteur utilisé lors de la génération automatique du nom structuré du fichier de sortie DAS2 DGFIP - Génération du fichier DAS2 DGFIP : Pour déclaration DAS2 2023 sur honoraires réglés en 2022, génération automatique du nom structuré du fichier de sortie en .txt
2.7	11 Janvier	Claudie ENEZ	V4R5 : Application du nouveau modèle Word et

À propos de ce manuel

Version	Date	Auteur	Contenu
	2023		relecture de la Documentation Utilisateur DAS2

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://conciierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Paramétrage

Les paramètres suivants interviennent dans le traitement de la DAS2

Les établissements

Deux nouvelles cases à cocher sont gérées dans la table des établissements :

- Etablissement déposant de la déclaration de résultats »
- Dépôt d'une seule DAS salaires

« Etablissement déposant de la déclaration de résultat »

Cette case est à cocher dans un établissement uniquement si la déclaration DAS2 est effectuée **par établissement**.

La gestion par établissement dans ANAEL n'induit pas nécessairement la production de la déclaration DAS2 par établissement. La déclaration peut être obtenue au niveau société ou par établissement via les critères de sélection de la déclaration DAS2 (rupture par établissement O/N). Deux cas de figure se présentent :

- si la déclaration DAS2 est faite par établissement, il faut absolument définir un établissement déposant de la déclaration de résultat (qui figure dans l'enregistrement d'entête du fichier magnétique FMDAS2DGI) autrement dit, un seul établissement doit avoir cette case cochée.
- Si la déclaration est faite au niveau société, alors aucun établissement ne doit être déclaré « Etablissement déposant de la déclaration de résultat ». Dans ce cas, le traitement génère une déclaration DAS2 au niveau société tant au niveau de l'aide à la déclaration DAS2 papier que lors de la génération du fichier magnétique.

« Dépôt d'une seule DADS salaires »

Cette zone est gérée dans le fichier magnétique de la DAS2. Pour effectuer une déclaration DAS2 magnétique, ce paramètre de la table FPETAB doit être complété si la déclaration DAS2 est effectuée **par établissement**.

Par défaut, la zone est cochée si la société dépose une seule DADS salaire. En général, un établissement fournit une seule DADS salaire. Cependant, un établissement peut déposer deux DADS salaires (DADS dirigeants, et DADS des autres salariés).

Les comptes généraux / natures DAS2

Les **natures DAS2** sont référencées dans une table interne FINATUREDAS2.

Les colonnes « type » et « libellé » contiennent le code officiel des natures (utilisé dans l'aide à la déclaration papier).

- Type « » : Honoraires & Vacances, Commissions, Courtages...
- Type « I » : Indemnités & Remboursements
- Type « R » : Retenues à la source (domicile hors France)
- Type « T » : TVA nette sur droits d'auteur
- Type « V » : Avantages en nature
- La colonne « fichier » contient le n° de zone dans le fichier DGFIP associé au code DAS2 'papier'
- la colonne « nature » contient le code nature DAS2 exploité dans les fichiers d'Anael qui est une combinaison sur 2 caractères du type (1c.) et du code (2c.)

Seules les valeurs proposées dans cette table sont gérées dans l'aide à la déclaration et dans le fichier magnétique DGFIP.

Comptes généraux soumis à déclaration DAS2 :

- Cocher la case 'compte d'honoraire », puis
- renseigner le code honoraire correspondant à partir de la piquette des natures (par exemple «RI » équivaut au type 'I' Indemnités & Remboursements - code nature 'R' soit 'les remboursements sur justificatifs')

The screenshot displays the 'Comptes généraux' application window. The main window shows a table titled 'Enregistrements de la table [FINATUREDAS2]' with the following columns: Type, Nature, Libellé, and Fichier. The row for 'H - Honoraires et vacances' is highlighted in yellow.

Type	Nature	Libellé	Fichier
1	AR	AR - Autres rémunérations	45
2	C	C - Commissions	39
3	CO	CO - Courtages	40
4	DA	DA - Droits d'auteur	43
5	DI	DI - Droits d'inventeur	44
6	H	H - Honoraires et vacances	38
7	JP	JP - Jetons de présence	42
8	R	R - Ristournes	41
9	I	F - Allocation forfaitaire	46
10	I	P - Prise en charge directe	46
11	I	RI - Rembours. sur justificatifs	46
12	R	D - Dispense de retenue	48
13	R	RR - R - Taux réduit	48
14	T	DT - DA - TVA nette sur DA	64
15	V	A - Autres avantages	47
16	V	L - Logement	47
17	V	N - Nouriture	47
18	V	T - Outils NTIC	47
19	V	V - Voiture	47

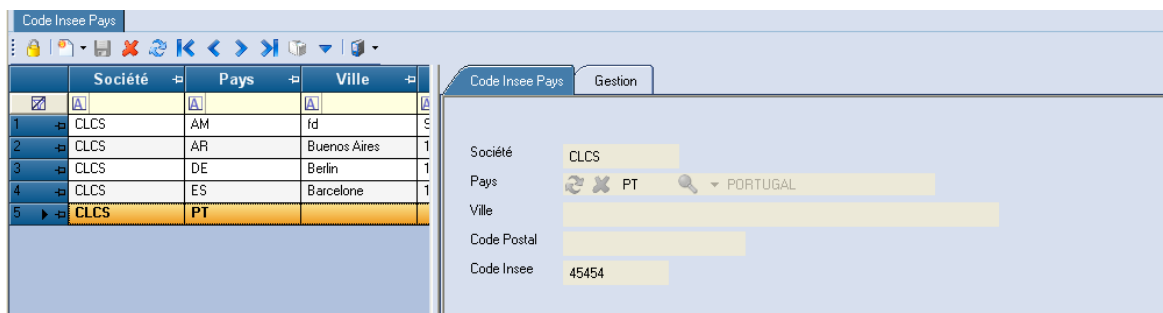
Below the table, there are summary statistics: FINATUREDAS2 19 Enregistrement(s) 19 Enregistrement(s) affiché(s).

The right-hand side of the interface shows the 'Gestion' panel for 'Honoraires'. It includes a date selector set to '01/01/1990', checkboxes for 'Compte auxiliaire', 'Auxiliaire forçable', 'Compte lettré', and 'Imputation analytique'. Under 'RAN CG en détail', there are entries for '3' (Compte de résultat) and 'Z' (TVA 19.6% / CEZ ctrl tva). At the bottom, the 'Compte d'honoraire' section is checked, and 'H' (Honoraires et vacances) is selected.

Les codes INSEE pays

Dans le menu des paramètres généraux, l'option « code pays INSEE » permet de définir les codes INSEE des pays et/ou des communes.

Ces codes INSEE ne sont pas obligatoires mais sont restitués, quand ils sont renseignés, dans le fichier DAS2 au format DGFIP.



Les auxiliaires

Seuls les auxiliaires de « catégorie d'auxiliaire = F » sont traités dans la DAS2.

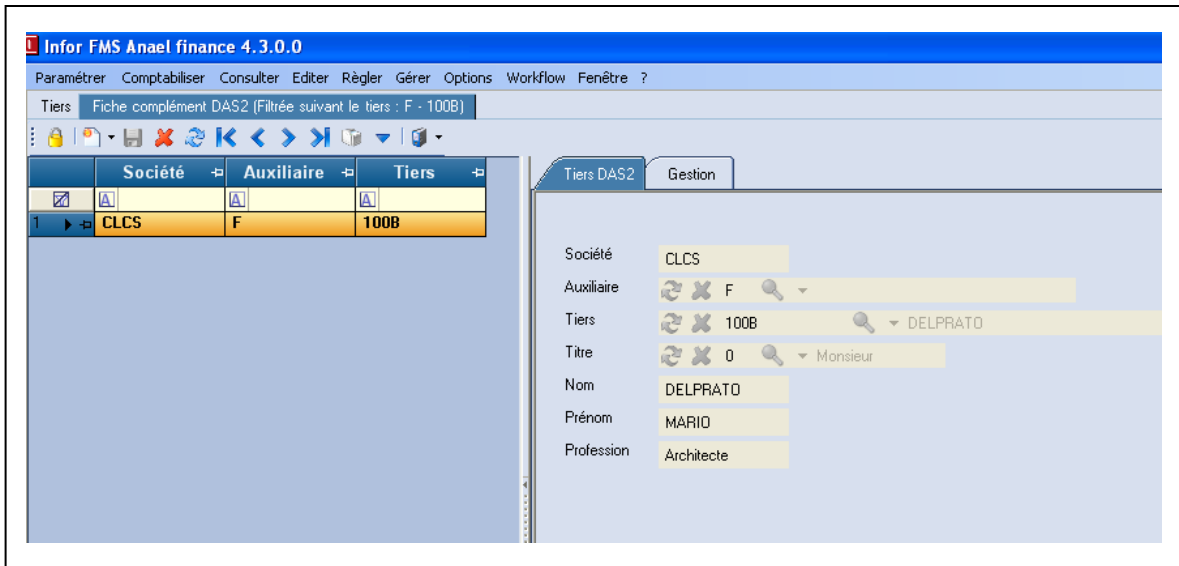
Les tiers

En maintenance des tiers, le bouton « **Compléments DAS2** » permet d'accéder à la table secondaire FPTIERSDAS2 « Compléments DAS2 ». Cette table est accessible uniquement pour les personnes physiques. Elle permet de renseigner le nom, prénom et le code profession du tiers.

Ce bouton est identifié comme suit : 

La zone « Titre » permet de distinguer les personnes physiques (particuliers) des personnes morales (sociétés).

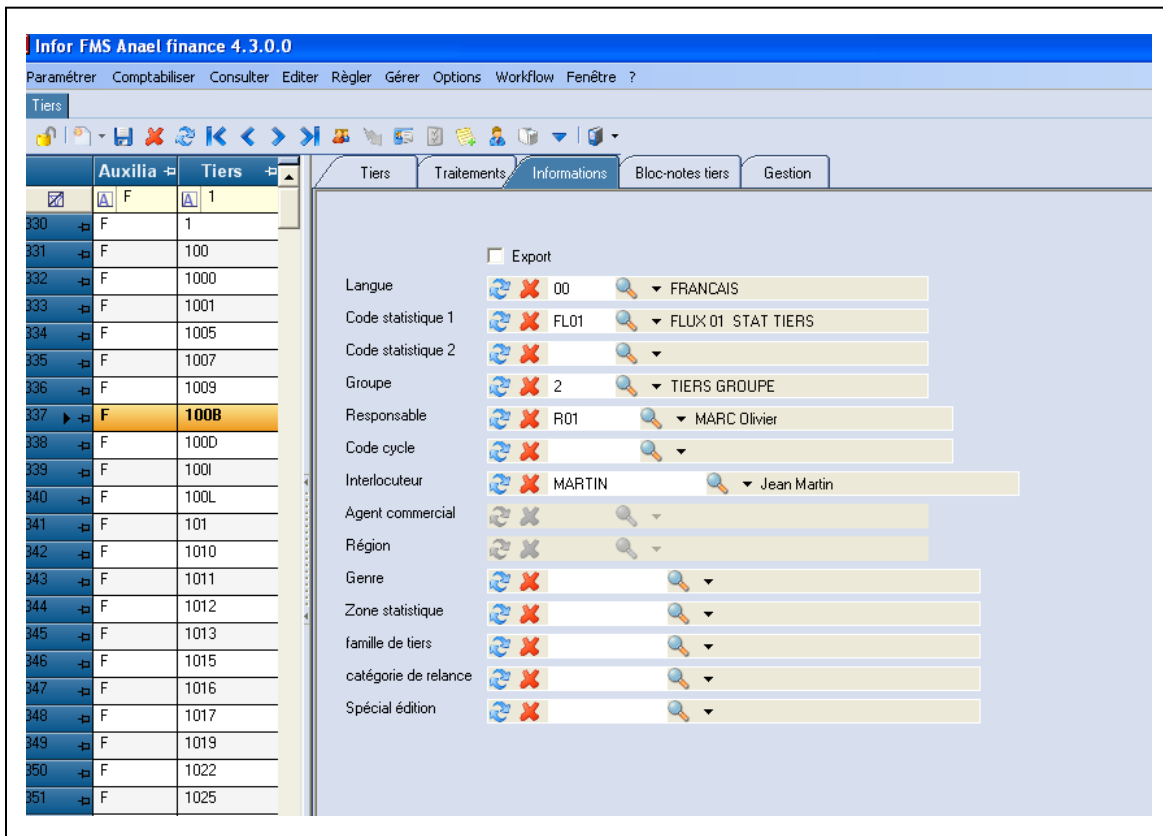
- Les tiers qui sont des sociétés (personnes morales) sont identifiés par le titre « 3 » (société).
- Les tiers qui sont des particuliers (personnes physiques) sont identifiés par le titre : « 0=Monsieur », ou « 1=Madame » ou « 2=Mademoiselle ».



La déclaration DAS2 fait une distinction entre les tiers français et les tiers étrangers. Il faut donc paramétrer la zone EXPORT dans la fiche tiers.

Si la zone n'est pas cochée, c'est un tiers français.

Si la zone est cochée, c'est un tiers étranger.



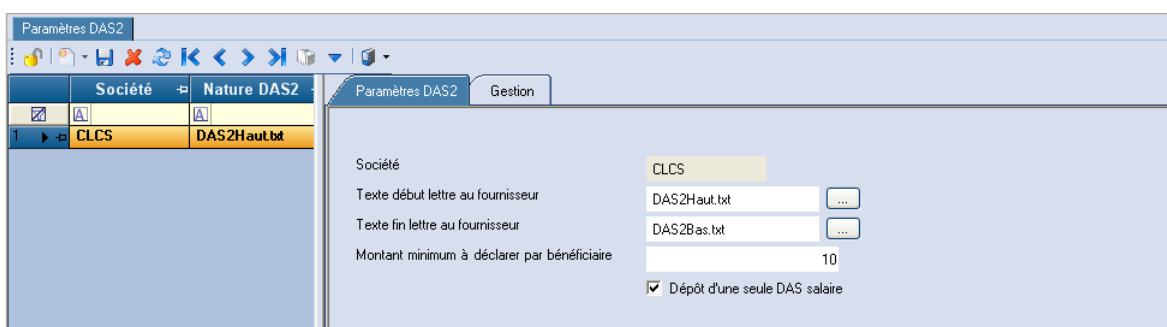
Les journaux

Seules les écritures enregistrées dans les journaux d'achats « type=A » et dans les journaux financiers « type=B » sont exploitées dans la déclaration DAS2.

Rappelons que les honoraires doivent être facturés et réglés pour être pris en compte dans l'année de déclaration.

Les paramètres DAS2

Option « Paramètres DAS2 » du menu « Gérer »



La Déclaration DAS2 permet d'éditer des lettres aux fournisseurs appelées « Tickets » qui informent les prestataires des sommes déclarées par la société. Pour éditer ce courrier, les paramètres gérés sont les suivants :

- Texte haut et bas de la lettre au fournisseur :

Les textes haut et bas définis dans ces deux zones sont édités sur la lettre au fournisseur. Zones paramétrables par l'utilisateur (la maquette d'édition des lettres au fournisseur gérée dans le programme d'édition est « DAS2_litre.lst »)

- Montant minimum à déclarer par bénéficiaire : en unité et sans décimales.

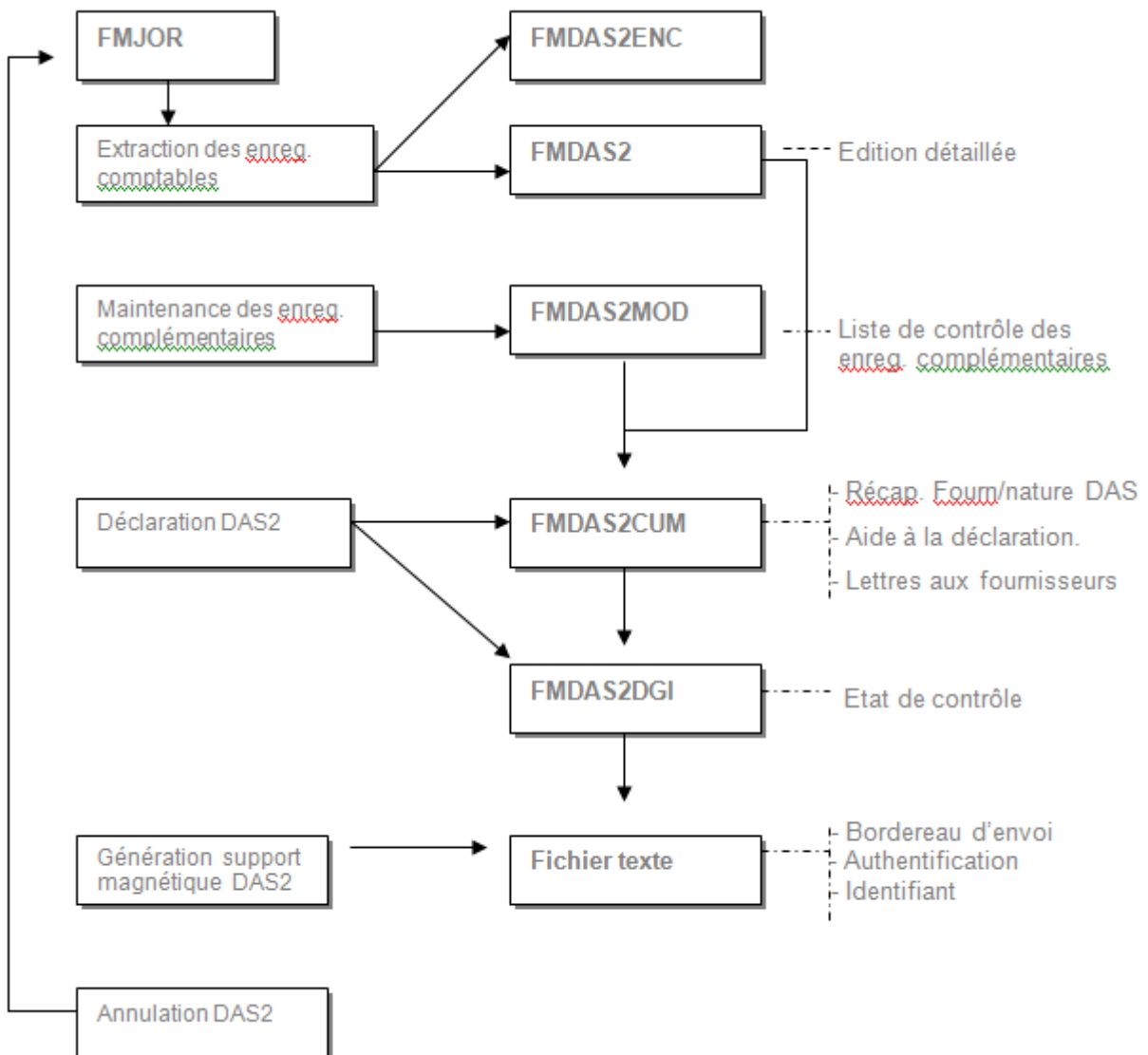
Ce montant correspond au montant minimum à déclarer par fournisseur et par an. Les sommes inférieures ou égales à ce montant sont considérées comme « non déclarables » dans les éditions de contrôle.

- Dépôt d'une seule DAS salaire au niveau société : case à cocher

Cette zone est prise en compte uniquement si la déclaration DAS2 est effectuée **au niveau société**. Elle permet de définir si la société dépose une seule DAS, ou deux DADS salaires (DADS dirigeants, et DADS des autres salariés).

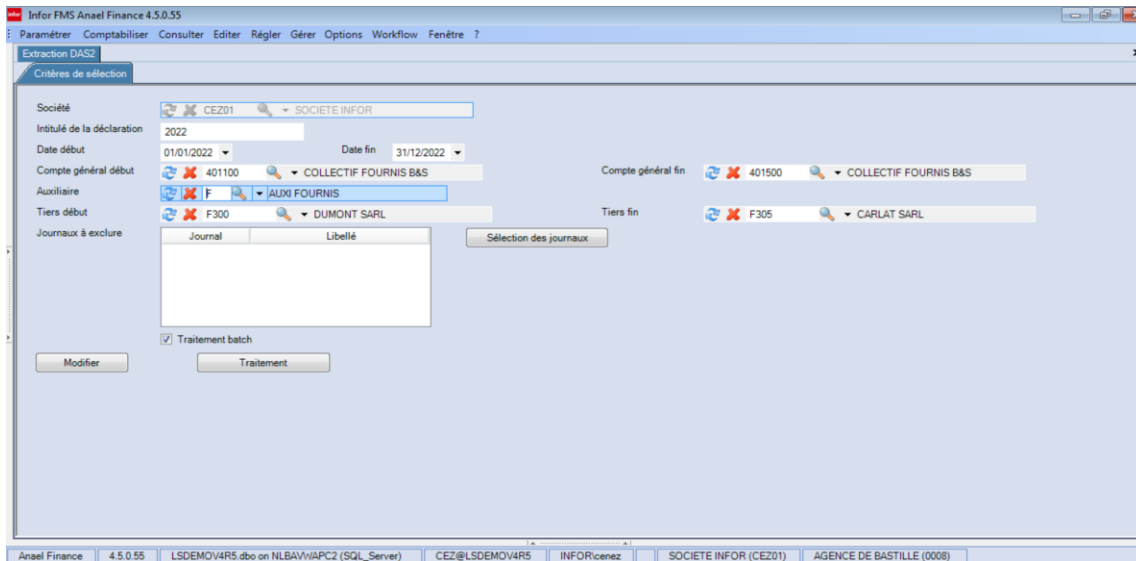
Chapitre 2 Traitements

Menu « Gérer » - « DAS2 »



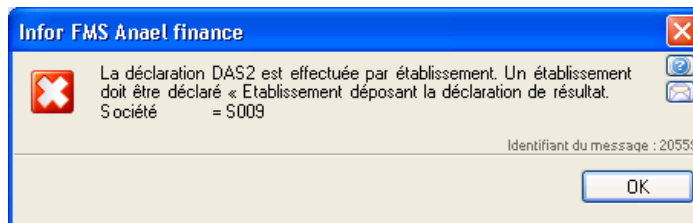
Extraction des enregistrements comptables

L'écran de sélection se présente comme suit :



Contrôles de zones :

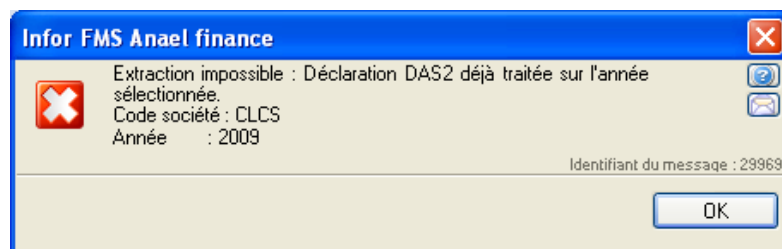
- Société : société courante – zone protégée.
- Etablissement : Cette zone est accessible si la société gère les établissements. En général, cette zone est à blanc afin de traiter tous les établissements de la société.
- Rupture établissement :
 - o si cette zone est cochée, alors la « déclaration DAS2 » est effectuée par établissement. Dans ce cas, un établissement doit être déclaré « Etablissement déposant la déclaration de résultat » au sein de la société.



- o si cette zone n'est pas cochée, alors la « déclaration DAS2 » est effectuée au niveau société.

- Intitulé de la déclaration : ce libellé est édité sur la page de garde des éditions.
- Date de début et fin : obligatoires. La déclaration DAS2 est traitée par **année civile** et non pas par exercice comptable, la valeur de « l'année » saisie dans la date de début doit donc être identique à la valeur de « l'année » saisie dans la date de fin.

Remarque : La déclaration DAS2 ne peut pas être lancée si une déclaration définitive a déjà été effectuée dans la société sur cette même année.



- Compte général de début et fin : obligatoires. Seuls les comptes auxiliaisés sont affichés dans la liste des comptes généraux.
- Auxiliaire : facultative. Seuls les auxiliaires de catégorie d'auxiliaire « F » (fournisseurs) sont traités.
- Tiers début et fin : facultatif. En général, la zone est à blanc de façon à traiter tous les tiers de la société
- Journaux à exclure : facultatif. Il est possible d'exclure les journaux financiers (type B) de la déclaration. Rappelons que les honoraires doivent être **facturés et réglés** pour être pris en compte dans la déclaration DAS2. Lors de l'analyse de lettrage, le traitement peut occulter certains journaux de règlement le cas échéant.
- Traitement batch : Cette fonction permet de lancer le traitement d'extraction des enregistrements en batch et de libérer ainsi la session de travail en cours. Quand le traitement est terminé, le traitement envoie un message à l'utilisateur indiquant l'état du travail (Travail terminé avec succès ou en erreur).
- Bouton 'Traitement' pour lancer l'extraction.

Principes d'extraction des enregistrements :

En fonction des critères de sélection :

- recherche des écritures enregistrées dans des journaux d'achats,
 - o sur les comptes généraux soumis à honoraires
 - o qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une déclaration (année de déclaration DAS2 non renseignée)
 - o dont la date comptable est inférieure ou égale à la date de fin
- sur chaque pièce extraite, recherche de la ligne fournisseur (le programme considère que la ligne fournisseur est la première ligne de la pièce enregistrée sur un compte de bilan auxiliaisé avec une catégorie d'auxiliaire 'F')

- recherche du règlement correspondant : la ligne fournisseur doit être **lettrée/soldée** avec un règlement (écriture enregistrée dans un journal financier non exclu de la sélection) dont la date (date d'échéance ou à défaut la date comptable) est inférieure ou égale à la date de fin pour être déclarable. (Les règlements partiels ne sont pas pris en compte dans la déclaration)
- Extraction des écritures déclarables et alimentation des tables
 - o FMADAS2ENC - demande en cours. Cet enregistrement
 - empêche de lancer un nouveau traitement avec les mêmes société/établissement et année de déclaration
 - permet de modifier les enregistrements extraits
 - permet de saisir des enregistrements complémentaires à déclarer pour un tiers extrait ou pour un nouveau tiers
 - o FMADAS2 - enregistrements extraits. Ces enregistrements sont modifiables par l'option 'Modification des enregistrements extraits'

NB : Lors de la phase d'extraction, si des enregistrements sont mouvementés avec un taux de TVA sans contrôle, l'extraction des enregistrements génère alors une liste de contrôle intitulée « Liste des pièces avec TVA sans contrôle ».

Modification des enregistrements extraits

Ce traitement permet de modifier la demande en cours. Il permet de désactiver des tiers sélectionnés (en les décochant), ou désactiver des enregistrements détails sélectionnés (en les décochant).

Les différents onglets de la « Modification des enregistrements » sont les suivants :

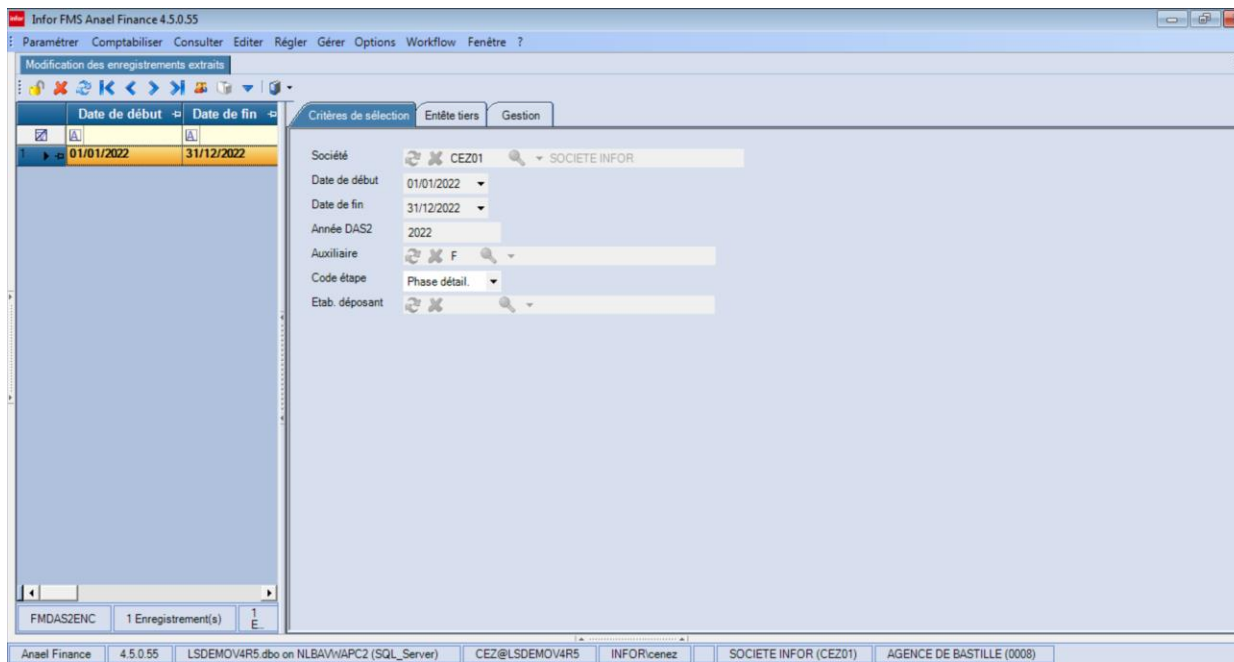
- o Critères de sélection : Rappel des critères sélectionnés.
- o Entête Tiers : enregistrements extraits de la table FMDAS2ENC
- o Modification Détail des enregistrements : enregistrements extraits de la table FMDAS2

La demande en cours est affichée dans le tableur à gauche de l'écran.

Pour accéder aux enregistrements en « Mise à jour », la demande en cours doit être déverrouillée par le bouton « Déverrouiller la fiche ».


Onglet « Critères de sélection » :

Il se présente comme suit :



Le code étape est mis à jour avec « **Phase détail** » (D) dès l'extraction des enregistrements de DAS2. Tant qu'il est à 'D', les enregistrements extraits sont modifiables et des enregistrements complémentaires peuvent être saisis sur cette même demande.

Ce code étape passe à « **Phase cumul** » (C) dès qu'une édition récapitulative est demandée, c'est-à-dire dès que la table FMDAS2CUM est alimentée avec les enregistrements extraits (éventuellement modifiés) et les enregistrements complémentaires saisis. Une fois que ce code étape est à 'C', il n'est plus possible de modifier ni de créer des enregistrements sur cette demande.

Remarque : si toutefois l'utilisateur souhaite ajouter un enregistrement complémentaire alors que le code étape est à C « Cumul », il peut cliquer sur le bouton  intitulé « Code étape » pour repasser au stade « Détail ». Dans ce cas précis, la modification de la demande en cours est à nouveau possible. Les enregistrements cumuls de FMDAS2CUM sont supprimés. La table des cumuls FMDAS2CUM est automatiquement reconstituée lors d'une nouvelle édition récapitulative.

La barre des boutons contient les boutons 'classiques' notamment « Verrouiller » sur lequel il faut cliquer pour mettre à jour les enregistrements dans le tableur détail.

La demande en cours est automatiquement supprimée lors de la déclaration Définitive de la DAS2.

Onglet « Entête Tiers » :

Il se présente comme suit :

	Pointe	Etablis	Compte	Au	Tiers	Nom Tiers	TTC facture	TTC avoir	Solde TTC	TVA facture	TVA avoir	Solde T
1	<input type="checkbox"/>	0003	401110	F	F300	DUMONT SARL	85 000,00	0,00	85 000,00	14 166,67	0,00	14
2	<input type="checkbox"/>	0008	401110	F	F300	DUMONT SARL	67 560,00	0,00	67 560,00	9 260,00	0,00	9
3	<input checked="" type="checkbox"/>	0008	401110	F	F301	AVOCAT HAMONET	20 500,00	0,00	20 500,00	3 416,67	0,00	3
4	<input type="checkbox"/>	0008	401110	F	F302	MARTIN AND CO	56 600,00	0,00	56 600,00	9 433,33	0,00	9
5	<input type="checkbox"/>	0008	401110	F	F303	VERBAUDET SA	6 750,00	0,00	6 750,00	1 125,00	0,00	1
6	<input type="checkbox"/>	0008	401110	F	F304	ELOISE DECORATION	4 040,00	0,00	4 040,00	673,33	0,00	

Ce tableau affiche les écritures comptables déclarables dans la DAS2, c'est-à-dire les honoraires réglés dans l'année, regroupés par « code pointage/établissement/ compte/auxiliaire/tiers ». Le tableau est constitué des colonnes suivantes :

- Pointer : par défaut les enregistrements extraits sont cochés « donc « Déclarables »
- Etablissement : Etablissement des écritures extraites
- Compte général du fournisseur d'honoraires
- Auxiliaire du fournisseur d'honoraires
- Tiers fournisseur d'honoraires
- Libellé du tiers
- TTC facture (factures d'honoraires réglées dans l'année de déclaration)
- TTC avoir (réglés dans l'année de déclaration)
- Solde TTC
- TVA facture
- TVA avoir
- Solde TVA
- HT facture
- HT avoir
- Solde HT
- nombre d'enregistrements correspondant (dans le tableau détail)

Un double-clic sur un enregistrement d'entête permet d'accéder au **tableur du détail** correspondant à cet entête.

Onglet « Détail » :

Il se présente comme suit :


Pointer	Etab	Compte	Aux	Tiers	Nom Tiers	Echéance	Moy. Pa	Journal	Date comptable	Référence	N° d'enregistrement	Date origine	TTC
<input checked="" type="checkbox"/>	0008	401110	F	F301	AVOCAT HAMO	15/07/2022	VC	60	16/06/2022	HON444D	17	15/06/2022	
<input checked="" type="checkbox"/>	0008	401110	F	F301	AVOCAT HAMO	14/06/2022	VC	60	15/05/2022	HON700	1	14/05/2022	
<input checked="" type="checkbox"/>	0008	401110	F	F301	AVOCAT HAMO	14/06/2022	VC	60	28/05/2022	HON750	2	14/05/2022	

Pour exclure des enregistrements extraits de la déclaration, décocher la zone « Pointer » dans le tableur. L'accès n'est possible qu'après « verrouillage » de la demande. A l'enregistrement des modifications, les tableurs 'détail' et 'entête' sont mis à jour.



Les zones qui constituent **le tableur détail** sont les suivantes :

- Pointer : par défaut les enregistrements extraits sont cochés, et donc « déclarables ».
- Etablissement de l'écriture comptable
- Compte général (fournisseur)
- Auxiliaire
- Tiers fournisseur
- Libellé du tiers
- Echéance (de l'écriture de règlement)
- Moyen de paiement (de l'écriture de règlement)
- Journal (d'achat)
- Date comptable (de la facture ou de l'avoir)
- Référence document (de la facture ou de l'avoir)
- Date d'origine (de la facture ou de l'avoir)
- TTC facture
- TTC avoir
- TVA facture

- TVA avoir
- HT facture
- HT avoir
- Type de nature DAS2 (déduit du code nature de la facture)
- Nature DAS2 (du compte HT de la facture ou de l'avoir)
- N° dans le fichier DAS2 (déduit du code nature de la facture)
- Compte d'honoraire (CG HT de la facture ou de l'avoir)
- Auxiliaire du compte d'honoraire (du CG HT de la facture ou de l'avoir)
- Tiers du compte d'honoraire
- Libellé du compte d'honoraire
- Libellé du tiers du CG d'honoraire
- N° interne
- Utilisateur
- Date de création
- Date de modification

Le bouton  permet de décocher toutes les lignes du tableur détail.

La barre des boutons contient les boutons

-  pour enregistrer les modifications
-  pour retourner au tableur d'entête sans aucune mise à jour

Remarque sur les TVA et TTC :

Ces montants sont recalculés. En effet, les montants de charges Honoraires déclarés sur la DAS2 doivent être déclarés pour la valeur TTC, donc pour chaque écriture sélectionnée sur les comptes d'honoraires (Valeur Hors taxes), le traitement détermine le montant de TVA correspondant puis calcule la valeur TTC à déclarer.

Le montant de la TVA



- est calculé avec le code TVA de la ligne HT s'il s'agit d'un code TVA 'avec contrôle',
- sinon c'est le montant de la première écriture de la pièce imputée sur un compte de TVA

Remarque sur les montants : La déclaration DAS2 ne prend pas en compte les centimes dans « l'aide à la déclaration DAS2 papier », ainsi que dans le fichier magnétique. Cependant, les montants des enregistrements extraits (et édités en détail) sont alimentés avec les centimes et sont arrondis dans les traitements suivants.

Maintenance des enregistrements complémentaires DAS2

Cette option permet de saisir des enregistrements complémentaires, sous forme de cumul par 'type de nature / code nature DAS2' afin de :

- modifier les valeurs à déclarer des fournisseurs extraits
- d'ajouter des fournisseurs non extraits dans la déclaration.

La saisie s'effectue en 'verrouillant' la demande encours dont le code étape est 'Détail'. Le bouton nouveau  permet d'accéder à la saisie de la ligne et le bouton  permet d'enregistrer la ligne.

Les montants complémentaires sont mémorisés dans la table **FMDAS2MOD**. Ils sont pris en compte uniquement dans les éditions récapitulatives de la déclaration DAS2, et dans le fichier magnétique DAS2. Ils viennent s'ajouter aux enregistrements extraits dans :

- Aide à la déclaration DAS2 papier
- Lettre aux fournisseurs (Ticket)
- Edition récapitulative par Fournisseur / Nature DAS2
- Fichier magnétique DAS2

Lors de la déclaration DAS2, dans les éditions récapitulative, l'aide à la déclaration papier, les lettres aux fournisseurs et dans le fichier DGFIP, ces enregistrements complémentaires DAS2 viennent s'ajouter aux mouvements détails extraits.

Le tableur se présente comme suit :

A déclarer	Année DAS2	Auxili	Tiers	Nom Tiers	Nature DAS2	Rub DSN	Type DSN	TTC facture	TTC avoir
1	2022	F	F301	AVOCAT HAMO	H	S89.G00.43.001	01	350,00	0,00
2	2022	F	F305	CARLAT SARL	H	S89.G00.43.001	01	210,00	0,00

Une édition de contrôle permet d'éditer les enregistrements contenus dans cette table (bouton )

Edition DAS2

Les critères de sélection se présentent comme suit :

Sélectionner la demande en cours et la « verrouiller » pour accéder à la prise de paramètres.

- Critères de sélection : Ils résultent de la demande en cours et ne sont pas modifiables
 - société
 - établissement
 - rupture par établissement
 - date de début et date de fin
 - année de déclaration
 - Auxiliaire
 - code étape
- Edition détaillée ; cases à cocher
 - édition détaillée par fournisseur /nature
 - édition détaillée par fournisseur /nature (non déclarables)
- Déclaration DAS2
 - Edition récapitulative par Fournisseur/ Nature (déclarables)

- Edition récapitulative par Fournisseur/ Nature (non déclarables)
- Aide à la déclaration DAS2 papier
- Lettre au fournisseur (ticket)
- Constitution du fichier au format DGFIP
- Contrôle seul
- Responsable
 - Nom, prénom
 - téléphone
 - email
- Traitement définitif
- Traitement batch

Bouton « Valider »

Remarque générale sur les éditions :

Si le fournisseur est une personne morale (société), la raison sociale, l'adresse, code postal, ville, SIREN et SIRET sont éditées dans les états justificatifs.

Si le fournisseur est une personne physique (particulier), le nom, prénom, adresse, CP, ville ainsi que la profession sont édités. Les informations proviennent des tables de tiers FPTIERS et FPTIERSDAS2.

Elles sont présentées

- par société si la déclaration est demandée sans rupture établissement
- par société/établissement si la déclaration est demandée avec rupture établissement

Elles sont facultatives lors d'un traitement provisoire mais sont cochées d'office lors d'un traitement définitif.

Traitements

Edition détaillée par fournisseur /nature (déclarables et non déclarables)

Cette édition est une liste de contrôle des enregistrements comptables extraits.

Cette option traite les enregistrements comptables extraits dont la case 'Pointé' est cochée (enregistrements provenant de FMDAS2).

Le montant qui est paramétré dans la zone « Montant minimum à déclarer par bénéficiaire » est géré dans l'édition détaillée des non déclarables.

Voir exemple d'édition détaillée en annexe.

Edition récapitulative par fournisseur/nature (déclarables et non déclarables)

Cette édition est une liste de contrôle des enregistrements déclarables.

Cette option permet de générer une édition récapitulative par fournisseur et par nature DAS2 (FMDAS2CUM) cumulant les enregistrements comptables extraits (cochés déclarables) de FMDAS2 et les enregistrements complémentaires saisis de FMDAS2MOD.

Voir exemple d'édition détaillée en annexe.

Aide à la déclaration DAS2 papier

L'état de la déclaration DAS2 papier de finance WS constitue une aide à la déclaration DAS2. En effet, les déclarations DAS2 papier expédiées aux services fiscaux doivent impérativement respecter des normes d'édition, de caractères, d'espace etc. C'est la raison pour laquelle *Anael finance* propose uniquement une « **aide** à la déclaration DAS2 » qui ne pourra pas être expédiée aux services fiscaux en l'état.

Ce traitement permet donc de générer une « Aide à la déclaration DAS2 papier ». Les informations proviennent de la table FMDAS2CUM et des tables FPSOCIETE, FPETAB, FPTIERS, et FPTIERSDAS2 pour les informations administratives.

L'aide est constituée d'une page 'd'entête' et des pages 'détail par bénéficiaire'

Page d'entête :

- Si la déclaration est effectuée par société, seul l'établissement déclarant (soit la société) figure dans l'état
- Si la déclaration est effectuée par établissement, l'établissement déclarant et l'établissement déposant figurent dans l'entête
- Personne à contacter dans l'entreprise : ces informations qui proviennent des critères de sélection figurent systématiquement dans l'entête

Détail bénéficiaire

- Zone 1 : Identification du bénéficiaire :
- Zone 2 : Adresse complète du domicile (y compris le code postal).
 - L'indication d'une boîte postale constitue un renseignement insuffisant pour les personnes domiciliées en France.
 - Pour les adresses à l'étranger (CEXPORT = 1 dans FPTIERS), porter après le code commune, le code INSEE du pays (Zone TINSEE dans FPINSEE). S'il n'est pas connu, éditer 99999 et ajouter en clair le nom du pays.
- Zone 3 : Profession et SIRET. La profession du bénéficiaire est renseignée pour les personnes physiques.
- Zones 4 à 9: Montant des sommes versées
 - Pour information, le montant à déclarer s'entend après déduction de la retenue à la source et le cas échéant TVA nette sur droits d'auteur comprise. Lorsque les bénéficiaires ne sont pas soumis à TVA, les sommes sont déclarées nettes de taxe. Dans le cas des bénéficiaires soumis à TVA, les sommes sont déclarées en TTC. Les codes Natures et les sommes proviennent de la table FMDAS2CUM.
 - Les colonnes 4 et 5 correspondent aux natures DAS2 associés au type « blanc » (Honoraires, vacations, commissions, courtages etc.)
 - La colonne 6 correspond aux natures DAS2 associés au type « V » - avantages en nature.
 - La colonne 7 correspond aux natures DAS2 associés au type « I » - indemnités et remboursement.

- La colonne 8 correspond aux natures DAS2 associés au type « T » - TVA nette sur droits d'auteur. Editer le montant à déclarer dans cette case.
- La colonne 9 correspond aux natures DAS2 associés au type « R » - Retenues à la source.

Voir exemple d'édition détaillée en annexe

Lettre au fournisseur (Ticket)

Cette lettre est aussi appelée « Ticket ». Elle met en évidence les honoraires déclarés par fournisseur et par nature DAS2.

Les informations proviennent de la table FMDAS2CUM, FINATUREDAS2, FPTIERS et FPTIERSDAS2.

Les textes haut et bas sont paramétrés dans la table FPPARAMDAS2. Les textes de la « lettre au fournisseur » sont édités en fonction du code langue du tiers.

Constitution du fichier au format DGFIP

Cette case est cochée d'office lors d'un traitement est définitif.

Si le traitement est provisoire, elle doit être cochée pour effectuer seulement un contrôle.

Dans tous les cas, le fichier n'est pas constitué s'il existe des anomalies bloquantes.

Le fichier de sortie est constitué des enregistrements suivants :

- type 010 – entête société
 - type 020 – entête établissement
 - type 210 – lignes honoraires
 - type 300 – total établissement
 - type 310 – total société
- Autant de fois que d'établissements déclarants

Voir structure du fichier en annexe

Contrôle seul

La zone « Contrôle seul » est accessible uniquement lorsque le traitement est provisoire.

Le contrôle permet de lister les anomalies bloquantes et les anomalies non bloquantes. Les anomalies bloquantes sont les suivantes :

- le n° de SIREN de la société (de l'établissement déclarant, de l'établissement déposant) doit être renseigné
- le n° de SIRET de la société (de l'établissement déclarant, de l'établissement déposant) doit être renseigné
- la raison sociale de la société doit être renseignée
- la raison sociale de l'établissement doit être renseignée
- Le code postal de la société (de l'établissement déclarant, de l'établissement déposant) doit être renseigné
- la ville de la société (de l'établissement déclarant, de l'établissement déposant) doit être renseignée

- Le code postal de la société (de l'établissement déclarant, de l'établissement déposant) doit être renseigné
- le n° de zone fichier de la nature doit être renseigné
- le n° de zone fichier de la nature doit être compris entre 038 et 047 ou égal à 064
- la raison sociale du tiers (ou le nom et prénom du tiers si individuel) doit être renseignée et ne pas contenir de caractères parasites
- Le code postal du tiers doit être renseigné
- Le code INSEE doit être numérique ou commencer par 2A ou 2B pour les tiers corses
- la ville du tiers doit être renseignée
- le nombre d'établissement indiqué dans les enregistrements de type 020 est différent du nombre constaté dans le fichier
- le nombre d'établissement indiqué dans les enregistrements de type 210 est différent du nombre constaté dans le fichier.

Responsable

Le nom et prénom et e-mail du responsable qui signe la déclaration DAS2 doivent désormais être alimentés dans le fichier au format DGFIP, sur les enregistrements « 300 » « Total Etablissement ». Les zones « Nom, prénom, mail et téléphone » sont facultatives en traitement provisoire, deviennent obligatoires en traitement définitif.

Traitement définitif

Lorsque cette case est cochée, le traitement est donc considéré comme définitif, ce qui a pour conséquences :

- de cocher toutes les cases 'édition'
- de constituer le fichier au format DGFIP (FMDAS2DGI) qui fera ensuite l'objet d'une sortie au format texte en vue d'être transmis à la direction générale des finances publiques.
- de remettre à blanc les tables suivantes afin de ne plus pouvoir intervenir sur la déclaration
 - demande encours FMDAS2ENC
 - enregistrements extraits FMDAS2
 - enregistrements complémentaires FMDAS2MOD
 - enregistrements cumuls à déclarer FMDAS2CUM
- de marquer l'année de déclaration sur les écritures déclarées dans les historiques comptables (zone TANNEEDAS2 dans FMJOR) afin qu'elles ne soient pas retraitées l'année suivante (marquage des pièces comptables mouvementées sur un journal d'achat déclarées dans la DAS2).

Après un traitement définitif, seule l'option de génération du fichier magnétique peut être lancée.

Traitement batch

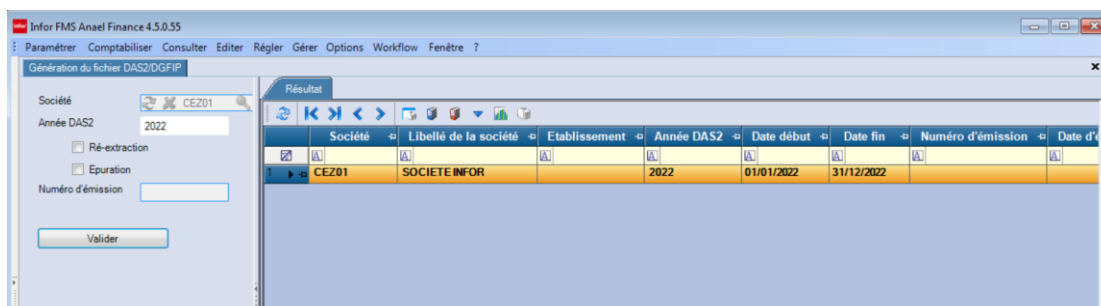
Il est préférable d'effectuer le traitement en batch, ce qui permet de libérer la session et d'obtenir toutes les éditions en pièces jointes du mail adressé à l'utilisateur pour l'avertir de la fin du traitement.

Génération du fichier magnétique DAS2

Ce traitement permet de :

- **Générer le fichier de sortie DAS2** en format texte pour l'année sélectionnée. Pour ce faire, sélectionner une année de déclaration puis cliquer sur « valider ». Un enregistrement est alors chargé dans le tableur « Résultat ». Tous les enregistrements détaillés associés à l'année sélectionnée proviennent du fichier FMDAS2DGI. Le bouton « Génération du fichier » peut alors être activé pour générer le fichier texte correspondant.
- **Ré-extraire une année de déclaration DAS2** en sélectionnant un n° d'émission. Pour ce faire, sélectionner une année de déclaration, cocher « Ré-extraction » puis sélectionner un n° d'émission puis cliquer sur « valider ». Seuls les enregistrements associés à l'année sélectionnée, et ayant ce n° d'émission dans le fichier FMDAS2DGI sont pris en compte dans le traitement. Un enregistrement est alors chargé dans le tableur « Résultat ». Le bouton « Génération du fichier » peut alors être activé pour générer le fichier texte correspondant.
- **Epurer une année de déclaration DAS2** : ce traitement permet ainsi d'épurer une année de déclaration traitée définitivement, et transmise à la direction générale des finances publiques. L'épuration supprime physiquement tous les enregistrements associés à l'année sélectionnée en vue de gagner de la place dans le fichier FMDAS2DGI. Un message de confirmation est affiché.

Au niveau du tableur, les boutons sont les suivants :



➤ Bouton « Zoomer » :

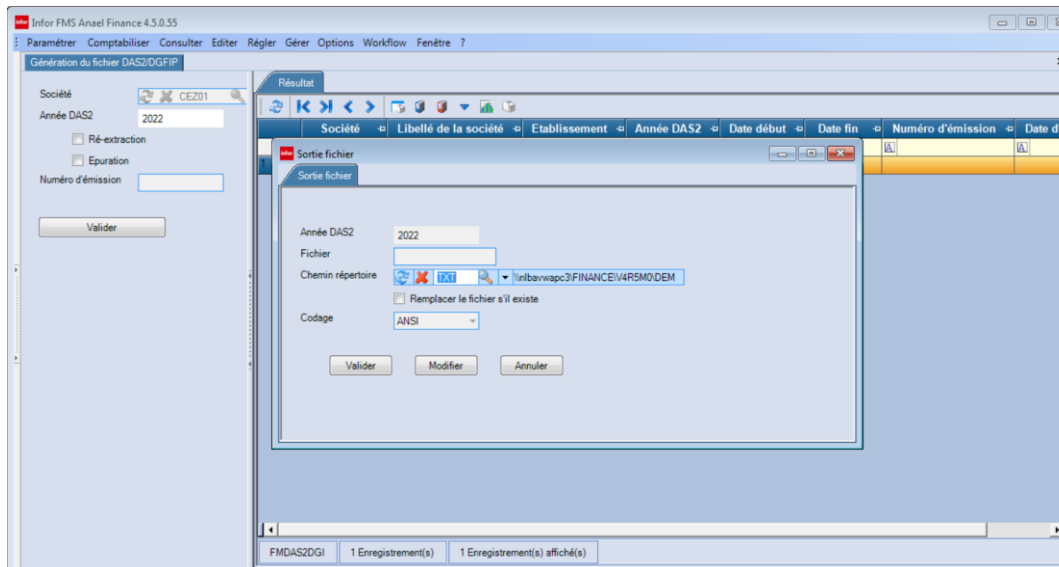
Ce bouton permet d'afficher les fournisseurs qui sont déclarés dans la déclaration DAS2 de l'année sélectionnée. Les enregistrements proviennent du fichier FMDAS2DGI.

Le bouton « Zoomer » permet de visualiser les différents fournisseurs traités dans la déclaration DAS2 :

Société	Libellé de la société	Etabli	Auxiliaire	Tiers	Nom du tiers	Année DAS2	Date début	Date fin	Numéro d'émission	Date d'émission	Utilisa
CEZ01	SOCIETE INFOR					2022	01/01/2022	31/12/2022			CEZ
CEZ01	SOCIETE INFOR					2022	01/01/2022	31/12/2022			CEZ
CEZ01	SOCIETE INFOR		F	F300	DUMONT SARL	2022	01/01/2022	31/12/2022			CEZ
CEZ01	SOCIETE INFOR		F	F301	AVOCAT HAMONE	2022	01/01/2022	31/12/2022			CEZ
CEZ01	SOCIETE INFOR		F	F302	MARTIN AND CO	2022	01/01/2022	31/12/2022			CEZ
CEZ01	SOCIETE INFOR		F	F303	VERBAUDET SA	2022	01/01/2022	31/12/2022			CEZ
CEZ01	SOCIETE INFOR		F	F304	ELOISE DECORATI	2022	01/01/2022	31/12/2022			CEZ
CEZ01	SOCIETE INFOR					2022	01/01/2022	31/12/2022			CEZ
CEZ01	SOCIETE INFOR					2022	01/01/2022	31/12/2022			CEZ

➤ **Génération du fichier de déclaration DAS2 au format texte :**

Ce bouton permet de générer le fichier de sortie DAS2 au format texte à partir de la table FMDAS2DGI.



A partir de la déclaration DAS2 2023 des honoraires réglés en 2022, le nom du fichier de sortie DAS2 devient inaccessible dans les critères de sélection. Le nom du fichier est généré automatiquement en respectant une structure imposée. Le nom du fichier est alors grisé et non renseigné.

Les critères sont les suivants :

- **Année DAS2** : zone protégée car la valeur provient de l'enregistrement sélectionné dans le tableur.
- **Fichier** : Cette zone n'est plus accessible sur la déclaration DAS2 2023 pour les honoraires réglés en 2022. En effet, le nom du fichier de sortie respecte désormais une structure imposée. Le nommage du fichier se présente comme suit :

<valeur_fixe>_<millésime>_<identifiant>_<ordre>_<horodatage>.<extension>

- **Valeur_fixe** : correspond à une valeur fixe permettant d'identifier la collecte (**DSAL**)
- **Millésime** : correspond au millésime collecté (Année de déclaration DAS2)
- **Identifiant** : correspond au SIREN d'appartenance de l'utilisateur à son espace professionnel ou le SIRET de l'entreprise.
- **Ordre** : **numéro d'ordre** sur 3 caractères numériques, incrémenté à raison de chaque fichier successif transmis **au titre du même millésime**. Ce compteur automatique provient de la table FPNUMDIVERS dans ANAEL FINANCE WS.
- **Horodatage** : correspond à la Date et Heure de constitution du fichier de sortie. Il est présenté comme suit : type AAMMJJHHMMSS
- **Extension** : correspond à l'extension du fichier .txt. Il s'agit obligatoirement d'un fichier Texte.

Les caractères accentués, caractères spéciaux (\, /, *, ?, « , , |, oe, €, ', @, etc.) ne sont pas autorisés dans les noms de fichier à déposer.

Par exemple de fichier DAS2 de salaires et honoraire :

DSAL_2022_135789102_001_20230115105015.txt

Voir le guide de référence : [*nommage_collecte-salaires_honoraires.pdf \(impots.gouv.fr\)*](#)

- **Chemin répertoire** : Renseigner le code chemin correspondant au répertoire qui va réceptionner le fichier de déclaration DAS2 au format texte.
- **Remplacer le fichier s'il existe** : si cette zone est cochée, elle permet d'écraser le fichier existant ayant un nom identique à celui présent dans le répertoire de destination.
- **Codage** : il est initialisé par défaut à ANSI.

La génération du fichier magnétique est accompagnée des états suivants :

- Bordereau d'envoi des supports magnétiques partiellement renseigné et à compléter par l'utilisateur (DVD ou CD-rom par exemple) – voir édition annexe
- Liste des identifiants des établissements

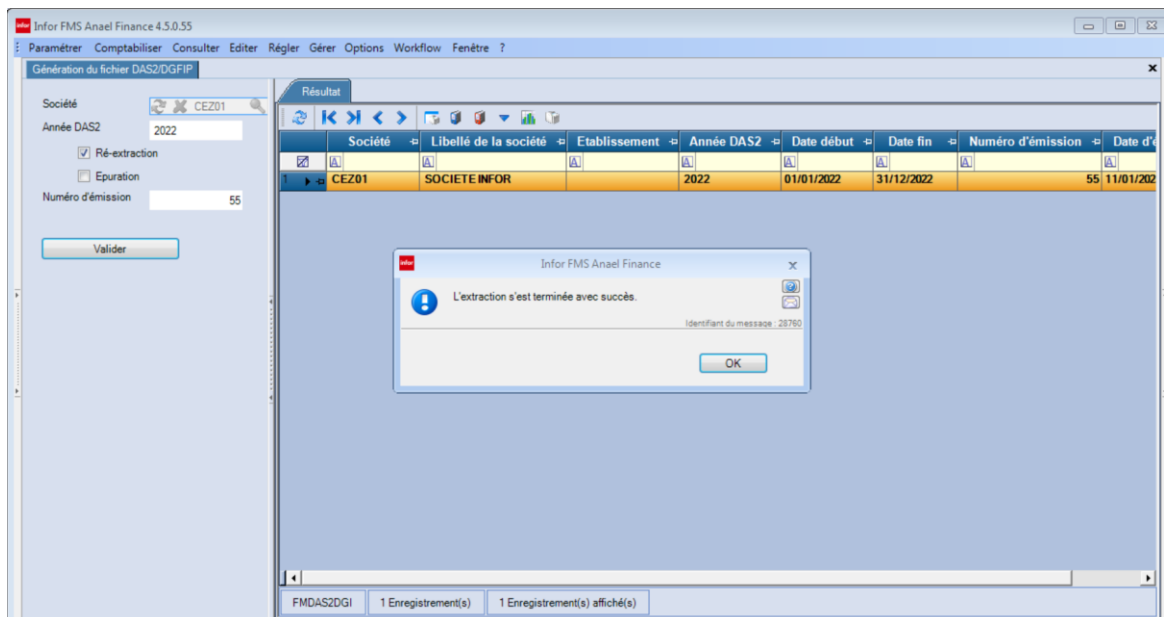
- Certificat d'authentification de la déclaration déposée pré renseigné et à compléter – voir édition en annexe
- Etat de contrôle de la déclaration (n° d'émission, date, nombre d'enregistrements, ...) - voir édition en annexe

Marquage des enregistrements :

Quand le fichier de sortie au format texte est généré, tous les enregistrements associés à l'année sélectionnée sont marqués dans le fichier FMDAS2DGI. En effet 2 zones sont mises à jour : Date d'émission et n° d'émission. Ce principe permet ainsi de ré-extraire le fichier texte en cas de besoin.

Ré-extraction d'un fichier de déclaration DAS2 :

L'écran de présente comme suit :

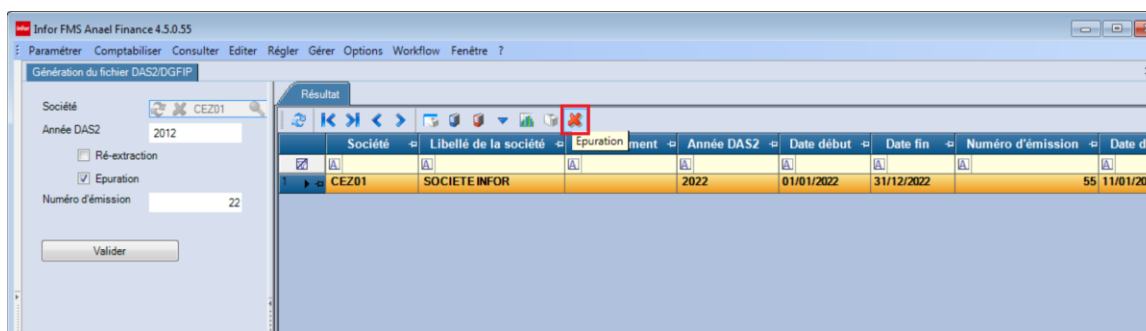


Sélectionner une année de déclaration, cocher « Ré-extraction » puis renseigner le n° d'émission. Cliquer sur « Valider ».

L'enregistrement correspondant à l'année de déclaration est alors chargé dans le tableur « Résultat ». Cliquer sur le bouton « Génération du fichier » pour constituer le fichier texte.

Epuration d'un fichier de déclaration DAS2 :

L'écran de présente comme suit :



Sélectionner une année de déclaration, cocher « Epuration » puis renseigner le n° d'émission. L'enregistrement est alors chargé dans le tableur. Le bouton « Epuration » (croix rouge) apparaît alors dans le tableur. L'épuration détruit physiquement les enregistrements associés à l'année de déclaration et n° d'émission sélectionnés dans le fichier FMDAS2DGI. Aucune ré-extraction ne sera ensuite possible.

Codification du nom de fichier et étapes manuelles à effectuer avant envoi

A compter de la déclaration DAS2 2023 (sur les honoraires réglés en 2022), le service « Tiers déclarant » qui permet la transmission de la déclaration annuelle bilatérale, est disponible depuis l'espace professionnel sécurisé du site www.impots.gouv.fr, rubriques : « Mes services/Déclarer/Tiers déclarants ».

Codification du nom de fichier de sortie généré par Anael Finance WS

Le descriptif ci-dessous se réfère au guide suivant, accessible sur le site « [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » :

[nommage_collecte-salaires_honoraires.pdf](#)

<valeur_fixe>_<millésime>_<identifiant>_<ordre>_<horodatage>.<extension>

- **Valeur_fixe** : correspond à une valeur fixe permettant d'identifier la collecte (**DSAL**)
- **Millésime** : correspond au millésime collecté (Année de déclaration DAS2)
- **Identifiant** : correspond au SIREN d'appartenance de l'utilisateur à son espace professionnel ou le SIRET de l'entreprise.

- **Ordre** : **numéro d'ordre** sur 3 caractères numériques, incrémenté à raison de chaque fichier successif transmis **au titre du même millésime**. Ce compteur automatique provient de la table FPNUMDIVERS dans ANAEL FINANCE WS.
- **Horodatage** : correspond à la date et heure de constitution du fichier de sortie.
- **Extension** : correspond à l'extension du fichier .txt. Il s'agit obligatoirement d'un fichier Texte.

Les caractères accentués, caractères spéciaux (\, /, *, ?, « , , |, oe, €, ', @, etc.) ne sont pas autorisés dans les noms de fichier à déposer.

Par exemple de fichier DAS2 de salaires et honoraire :

DSAL_2022_135789102_001_20230115105015.txt

Première étape à effectuer par le client : compression du fichier

Le fichier doit impérativement être compressé au format GZIP. **Le logiciel préconisé par la DGFIP est 7zip**. Vous pouvez télécharger le logiciel ici : <https://www.7-zip.org/>.

L'étape de compression du fichier doit obligatoirement être réalisée **AVANT** l'étape de chiffrement du fichier de sortie. À la suite de la compression du fichier, l'extension de son nom doit alors automatiquement être complétée de la mention « **.gz** ».

Exemple de nom de fichier compressé : DSAL_2022_999888777_001_202301130151220.txt.gz

L'absence de la mention automatique de l'extension « .gz » provoque un échec dans la procédure de compression.

Deuxième étape à effectuer par le client : chiffrement (cryptage) du fichier

Après avoir été compressé (cf. point précédent), le fichier doit être obligatoirement chiffré (crypté), à l'aide d'une clé publique, avant d'être déposé sur le portail Télé-TD, via le service Tiers déclarant de l'espace professionnel.

Deux clés publiques distinctes sont disponibles, en fonction de la nature du fichier transmis : fichier de test ou fichier réel (également appelé fichier de production).

Ces clés de chiffrement sont disponibles sur l'espace Tiers déclarant du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), à l'adresse suivante <https://www.impots.gouv.fr/tiers-declarants-0> :

- clé publique de chiffrement pour les fichiers de test
- clé publique de chiffrement pour les fichiers de production

Chaque type de fichier doit être chiffré avec la nature de clé correspondante. L'utilisation d'un type de clé qui ne correspond pas à la nature du fichier conduira à son rejet lors de son traitement par la DGFIP.

La procédure complète de chiffrement des fichiers pour les environnements Windows et Linux est décrite dans un guide, disponible dans l'espace Tiers déclarant du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), à l'adresse suivante :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cd_c_td_bilateral/teletd--guide-de-chiffrement-v1.2-20220609.pdf

Suite au chiffrement du fichier, l'extension de son nom doit alors automatiquement être complétée de la mention « .gpg ».

Exemple de nom de fichier compressé et chiffré :

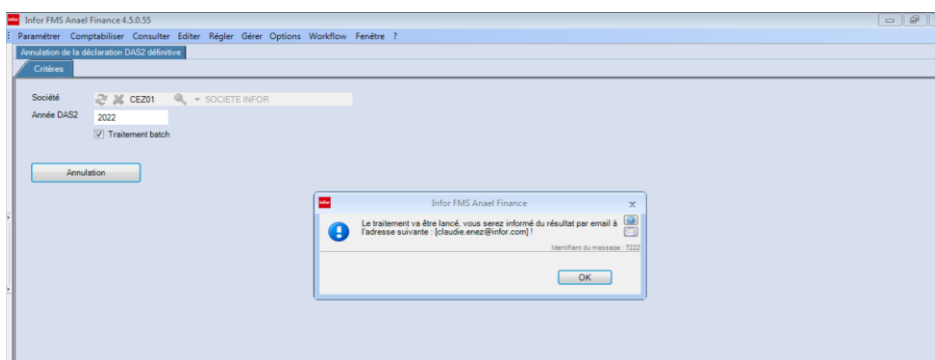
DSAL_2022_999888777_001_20230130151220.txt.gz.gpg

L'absence de la mention automatique l'extension « .gpg » provoque un échec dans la procédure de chiffrement.

Annulation de la déclaration définitive

Cette fonction est un utilitaire qui permet, en cas d'erreur, de revenir en arrière pour refaire la déclaration complète sur une année.

L'écran de sélection se présente comme suit :



Un message de confirmation est affiché avant de lancer l'annulation de la DAS2 sur l'année sélectionnée.



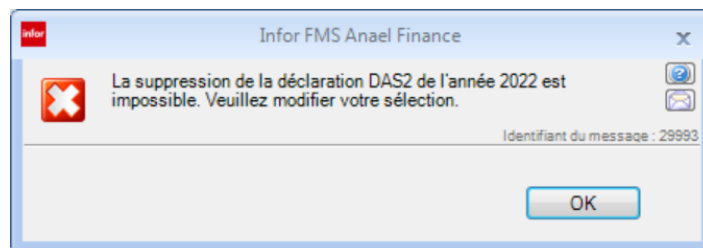
Ce traitement permet de :

- Annuler une année de déclaration, en remettant à blanc l'année de déclaration sur les enregistrements correspondants dans la table des historiques comptables (zone TANNEEDAS2 de FMJOR, FMHISTORAUXI, FMHISTORGENE).
- et de supprimer simultanément les enregistrements correspondant à l'année sélectionnée dans le fichier FMDAS2DGI.

Quand on valide l'annulation d'une déclaration DAS2, le programme contrôle qu'il existe bien **une déclaration définitive sur l'année sélectionnée** dans les historiques comptables.

Sinon un message bloquant est affiché : « La suppression de la déclaration DAS2 de l'année xxxx est impossible. Veuillez modifier votre sélection ».

L'écran de présente comme suit :



Chapitre 3 Annexes

Description du fichier DAS2 au format DGFIP 2014

Enregistrement 010 « Entête société » - Norme DGFIP 2014

4. FICHES DESCRIPTIVES DES ENREGISTREMENTS

FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "EN TETE ENTREPRISE" (010)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
<u>001</u>	<u>Zone indicatif</u>				
002	N° SIREN ENTREPRISE				
003	• numéro SIREN.....	9	1 à 9	X	9 premiers caractères du numéro SIRET. = zéro
004	- zone à zéro.....	12	10 à 21	N	
<u>009</u>	<u>Type enregistrement</u>	3	22 à 24	N	
010	Zone réservée.....	14	25 à 38	X	= espace
012	Code APE.....	5	39 à 43	X	voir notice
013	Zone réservée.....	4	44 à 47	X	= espace
<u>015</u>	<u>Identification du déclarant ou de l'entreprise</u>	50	48 à 97	X	Raison sociale INSEE
<u>018</u>	<u>Adresse au 31 décembre :</u>				
019	Complément d'adresse.....	32	98 à 129	X	Voir notice
020	Zone réservée.....	1	130	X	= espace
021	Adresse voie :				
022	- numéro dans la voie.....	4	131 à 134	N	
023	- B, T, Q, C.....	1	135	X	
024	- séparateur.....	1	136	X	= espace
025	- nature et nom de la voie.....	26	137 à 162	X	
026	Adresse commune :				
027	- code INSEE commune.....	5	163 à 167	N	2A/2B admis
028	- séparateur.....	1	168	X	= espace
029	- commune.....	26	169 à 194	X	
030	Adresse bureau distributeur :				
031	- code postal.....	5	195 à 199	N	
032	- séparateur.....	1	200	X	= espace
033	- bureau distributeur.....	26	201 à 226	X	
035	Zone réservée.....	8	227 à 234	X	= espace
<u>036</u>	<u>Type de fichier</u>	1	235	X	Voir notice
<u>037</u>	<u>Numéro SIRET de l'établissement déposant la déclaration de résultats</u>	14	236 à 249	X	Voir notice
<u>038</u>	Zone réservée.....	5	250 à 254	X	= espace

La suite de l'enregistrement « 010 » se présente comme suit :

FICHE DESCRIPTIVE – ENREGISTREMENT « EN TETE ENTREPRISE » (010) (suite)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
	Adresse de l'établissement déposant la déclaration de résultats				
039	Complément d'adresse	32	255 à 286	X	
040	Zone réservée	1	287	X	= espace
041	Adresse voie :				
042	- numéro dans la voie.....	4	288 à 291	N	
043	- B, T, Q, C.....	1	292	X	Voir notice
044	- séparateur	1	293	X	= espace
045	- nature et nom de la voie	26	294 à 319	X	
046	Adresse commune :				
047	- code INSEE commune.....	5	320 à 324	N	2A/2B admis
048	- séparateur	1	325	X	= espace
049	- commune	26	326 à 351	X	
050	Adresse bureau distributeur :				
051	- code postal	5	352 à 356	N	
052	- séparateur	1	357	X	= espace
053	- bureau distributeur	26	358 à 383	X	
054	- Zone réservée	1	384	X	= espace
055	Zone réservée	288	385 à 672	X	= espace

Enregistrement 020 « Entête Etablissement » - Norme DGFIP 2014

FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "EN TETE ETABLISSEMENT" (020)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	<u>Zone Indicatif :</u>				Voir notice
002	- N° SIRET ETABLISSEMENT				
003	+ numéro SIREN.....	9	1 à 9	X	
004	+ NIC.....	5	10 à 14	N	
005	Code section d'établissement	2	15 et 16	N	- 01, 02
006	- validité.....	4	17 à 20	N	AAAA
007	- type DADS.....	1	21	N	Voir notice
009	<u>Type enregistrement</u>	3	22 à 24	N	- 020
013	Zone réservée	14	25 à 38	X	- espace
014	Code APE	5	39 à 43	X	voir notice
016	<u>Numéro SIRET de l'établissement au 1/1 (si modifié dans l'année)</u>				
017	+ numéro SIREN	9	44 à 52	X	- « 00000000 » si non modifié
018	+ NIC	5	53 à 57	N	- 0 si non modifié
022	Zone réservée.....	41	58 à 98	X	- espace
024	<u>Identification de l'établissement</u>	50	99 à 148	X	
026	<u>Adresse au 31 décembre :</u>				voir notice
027	Complément d'adresse.....	32	149 à 180	X	
028	Zone réservée.....	1	181	X	- espace
029	Adresse voie :				
030	- numéro dans la voie.....	4	182 à 185	N	
031	- B, T, Q, C.....	1	186	X	Voir notice
032	- séparateur.....	1	187	X	- espace
033	- nature et nom de la voie.....	26	188 à 213	X	
034	Adresse commune :				
035	- code INSEE commune.....	5	214 à 218	N	2A/2B admis
036	- séparateur.....	1	219	X	- espace
037	- commune.....	26	220 à 245	X	
038	Adresse bureau distributeur :				
039	- code postal.....	5	246 à 250	N	
040	- séparateur.....	1	251	X	- espace
041	- bureau distributeur.....	26	252 à 277	X	
045	Profession ou activité.....	40	278 à 317	X	
046	Zone réservée	53	318 à 370	X	- espace
047	Code assujettissement à la taxe sur les salaires.....	1	371	X	cf. notice
048	Code assujettissement taxe d'apprentissage et contribution au développement de l'apprentissage (TA/CDA)	1	372	X	cf. notice
049	Code assujettissement pour la participation à la formation professionnelle continue (FPC et FPC/CDD)	1	373	X	Cf. notice
050	Code assujettissement à la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)	1	374	X	cf. notice
051	Code assujettissement à la participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC) ou à la participation à l'effort de construction agricole (PEEC agricole)	1	375	X	Cf. notice
052	Zone réservée	297	376 à 672	X	- espace

Enregistrement 210 « Lignes Honoraires » - Normes DGFIP 2014

FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "LIGNE HONORAIRES" (210)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	Zone indicatif :				Voir notice
002	- N° SIRET ETABLISSEMENT				
003	+ numéro SIREN	9	1 à 9	X	
004	+ NIC	5	10 à 14	N	
005	- code section d'établissement	2	15 et 16	N	- 01
006	- validité	4	17 à 20	N	AAAA
007	- type DADS	1	21	N	Voir notice
009	Type enregistrement	3	22 à 24	N	- 210
011	Identification du bénéficiaire :				Voir notice
012	N° SIRET du bénéficiaire	14	25 à 38	X	
013	- nom	30	39 à 68	X	
014	- prénoms	20	69 à 88	X	
015	- raison sociale	50	89 à 138	X	
016	- profession	30	139 à 168	X	
018	Adresse au 31 décembre :				Voir notice
019	Complément d'adresse	32	169 à 200	X	
020	Zone réservée	1	201	X	- espace
021	Adresse voie :				
022	- numéro dans la voie	4	202 à 205	N	
023	- B, T, Q, C	1	206	X	Voir notice
024	- séparateur	1	207	X	- espace
025	- nature et nom de la voie	26	208 à 233	X	
026	Adresse commune :				
027	- code INSEE commune	5	234 à 238	N	2A/2B admis
028	- séparateur	1	239	X	- espace
029	- commune	26	240 à 265	X	
030	Adresse bureau distributeur :				
032	- code postal	5	266 à 270	N	
033	- séparateur	1	271	X	- espace
034	- bureau distributeur	26	272 à 297	X	

La suite de l'enregistrement « 210 » se présente comme suit :

FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "LIGNE HONORAIRES" (210) (suite)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
037	Rémunération versée :				V. notice .
038	- honoraires, vacations	10	298 à 307	N	
039	- commissions	10	308 à 317	N	
040	- courtages	10	318 à 327	N	
041	- ristournes	10	328 à 337	N	
042	- jetons de présence	10	338 à 347	N	
043	- droits d'auteur	10	348 à 357	N	
044	- droits d'inventeur	10	358 à 367	N	
045	- autres rémunérations	10	368 à 377	N	
046	- indemnités et remboursements	10	378 à 387	N	
047	- avantages en nature	10	388 à 397	N	
048	Retenus à la source	10	398 à 407	N	
049	Renseignements particuliers :				Voir notice
050	nature des avantages en nature :				
051	- nourriture	1	408	X	N ou espace
052	- logement	1	409	X	L ou espace
053	- voiture	1	410	X	V ou espace
054	- autres	1	411	X	A ou espace
055	- outils issus des NTIC	1	412	X	T ou espace
057	Modalités de prise en charge des indemnités et remboursements :				
058	- allocations forfaitaires	1	413	X	F ou espace
059	- remboursements	1	414	X	R ou espace
060	- prise en charge directe par l'employeur	1	415	X	P ou espace
061	Taux retenue à la source :				Voir notice
062	- taux réduit	1	416	X	R ou espace
063	- dispense	1	417	X	D ou espace
064	TVA nette sur droits d'auteur	10	418 à 427	N	Voir notice
065	Zone réservée	245	428 à 672	X	= espace

Enregistrement 300 « Total Etablissement » - Normes DGFIP 2014

FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "TOTAL ETABLISSEMENT" (300)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observation
001	Zone indicatif :				Voir notice
002	- N° SIRET ETABLISSEMENT				
003	• numéro SIREN	9	1 à 9	X	
004	• NIC	5	10 à 14	N	
005	- code section d'établissement	2	15 à 16	N	= Ø1, Ø2
006	- validité	4	17 à 20	N	2014
007	- type DADS	1	21	N	Voir notice
009	Type enregistrement	3	22 à 24	N	= 300
011	Totaux salariés :				Voir notice
012	Zone réservée	36	25 à 60	X	= espace
017	Totaux rémunérations :				
018	- base brute fiscale	12	61 à 72	N	
019	- rémunérations nettes	12	73 à 84	N	Total des zones 102,103,142 et 144 de l'enregistrement 200
020	- avantages en nature	12	85 à 96	N	
021	- frais professionnels	12	97 à 108	N	
022	- chèques vacances	12	109 à 120	N	
024	Totaux taxe sur les salaires :				
025	- total imposable	12	121 à 132	N	
026	- total base imposable 1er taux majoré	12	133 à 144	N	
027	- total base imposable 2ème taux majoré	12	145 à 156	N	
028	Total retenues à la source	12	157 à 168	N	
030	Totaux honoraires :				Voir notice
031	- honoraires, vacations	12	169 à 180	N	
032	- commissions	12	181 à 192	N	
033	- courtages	12	193 à 204	N	
034	- ristournes	12	205 à 216	N	
035	jetons de présence	12	217 à 228	N	
036	- droits d'auteur	12	229 à 240	N	
037	- droits d'inventeur	12	241 à 252	N	
038	- autres rémunérations	12	253 à 264	N	
039	- indemnités et remboursements	12	265 à 276	N	
040	- avantages en nature	12	277 à 288	N	
041	- retenues à la source	12	289 à 300	N	
042	Zone réservée	12	301 à 312	X	= espace
046	Montant de la taxe sur les salaires due	12	313 à 324	N	
047	Zone réservée	12	325 à 336	X	= espace
049	Effectif de l'établissement au 31 décembre	6	337 à 342	N	Voir notice
050	Total base imposable TA	12	343 à 354	N	Voir notice
051	Total base imposable FPC des entreprises de moins de 10 salariés	12	355 à 366	N	Voir notice
052	Total base imposable FPC/CDD	12	367 à 378	N	Voir notice
053	Total base imposable à la contribution supplémentaire à l'apprentissage	12	379 à 390	N	Voir notice
054	Total base imposable participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) ou total base imposable participation à l'effort de construction agricole (PEEC AGRICOLE)	12	391 à 402	N	Voir notice
055	total base imposable 3ème taux majoré	12	403 à 414	N	

La suite de l'enregistrement « 300 » se présente comme suit :

056	Zone réservée	62	415 à 476	X	= espace
064	Désignation du responsable :				Voir notice
065	- nom, prénom.....	50	477 à 526	X	
066	- n° de téléphone.....	10	527 à 536	X	
067	- adresse courriel.....	60	537 à 596	X	
068	Zone réservée.....	76	597 à 672	X	= espace

Enregistrement 310 « Total Société » - Normes DGFIP 2014

FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "TOTAL ENTREPRISE" (310)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	Zone indicatif :				
002	- N° SIREN ENTREPRISE				
003	+ numéro SIREN	9	1 à 9	X	9 premiers caractères du n° SIRET
004	- zone à "9"	12	10 à 21	N	= 999999999999
009	Type d'enregistrement	3	22 à 24	N	= 310
011	Nombre d'établissements	5	25 à 29	N	= nombre d'enregistrements 020
012	Nombre de lignes "salariés"	6	30 à 35	N	= nombre d'enregistrements 200
013	Nombre de lignes "honoraires"	6	36 à 41	N	= nombre d'enregistrements 210
014	Nombre de lignes « actions gratuites »	6	42 à 47	N	= nombre d'enregistrements 211
015	Nombre de lignes « options sur titres »	6	48 à 53	N	= nombre d'enregistrements 212
016	Nombre de lignes « BSPCE »	6	54 à 59	N	= nombre d'enregistrements 213
017	Totaux salariés :				Voir notice
018	Zone réservée	18	60 à 77	X	= espace
020	Totaux rémunérations :				
021	- base brute fiscale	12	78 à 89	N	
022	- rémunérations nettes	12	90 à 101	N	Total des zones 102, 103, 142 et 144 de l'enregistrement 200
023	- avantages en nature	12	102 à 113	N	
024	- frais professionnels	12	114 à 125	N	
025	- chèques vacances	12	126 à 137	N	
026	Totaux taxe sur les salaires :				
027	- total imposable	12	138 à 149	N	
028	- total base imposable 1er taux majoré	12	150 à 161	N	
029	- total base imposable 2ème taux majoré	12	162 à 173	N	
030	Total retenues à la source	12	174 à 185	N	
032	Totaux honoraires :				Voir notice
033	- honoraires, vacations	12	186 à 197	N	
034	- commissions	12	198 à 209	N	
035	- courtages	12	210 à 221	N	
036	- ristournes	12	222 à 233	N	
037	- jetons de présence	12	234 à 245	N	
038	- droits d'auteur	12	246 à 257	N	
039	- droits d'inventeur	12	258 à 269	N	
040	- autres rémunérations	12	270 à 281	N	
041	- indemnités et remboursements	12	282 à 293	N	
042	- avantages en nature	12	294 à 305	N	
043	- retenues à la source	12	306 à 317	N	
045	Zone réservée	12	318 à 329	X	
047	Montant de la taxe sur les salaires due	12	330 à 341	N	
048	Zone réservée	12	342 à 353	X	= espace
050	Total effectif au 31 décembre	6	354 à 359	N	
051	Total base imposable TA	12	360 à 371	N	Voir notice
052	Total base imposable FPC des entreprises de moins de 10 salariés	12	372 à 383	N	Voir notice
053	Total base imposable FPC/CDD	12	384 à 395	N	Voir notice
054	Total base imposable à la contribution	12	396 à 407	N	Voir notice

La suite de l'enregistrement « 310 » se présente comme suit :

	supplémentaire à l'apprentissage				
055	Total base imposable participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) ou participation des employeurs à l'effort de construction agricole (PEEC AGRICOLE)	12	408 à 419	N	Voir notice
056	Total base imposable 3 ^{ème} taux majoré	12	420 à 431	N	
057	Zone réservée	241	432 à 672	X	= espace

Règles générales

Remarque préalable :

Dans ce traitement, on distingue les tiers français, les tiers étrangers, les tiers des territoires d'outre-mer (TOM), les tiers de MONACO et les tiers d'ANDORRE.

- Les tiers français sont identifiés par la zone « EXPORT » = 0 dans la table des tiers
- Les tiers étrangers sont identifiés par la zone « EXPORT » = 1 et le code pays différent de MC (Monaco), AD (Andorre) et (des territoires d'Outre-mer) NC, PF, WF et TF
- Les tiers des territoires d'Outre-mer concernent La Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna et Terres Australes + antarctiques françaises. Ils sont identifiés par la zone « EXPORT » = 1 et ils ont des codes pays NC, PF, WF, TF.
- Les tiers résidant à MONACO sont identifiés par la zone « EXPORT » = 1 et le code pays = « MC ».
- Les tiers résidant à ANDORRE sont identifiés par la zone « EXPORT » = 1 et le code pays = « AD ».

Adresse commune (code INSEE et nom de la commune)

Code INSEE commune : cette zone (à ne pas confondre avec le code postal) correspond au code INSEE de la commune du tiers. Si inconnu, cette zone INSEE est à zéro (0). Le code INSEE est paramétrable par l'option « code pays INSEE » des paramètres généraux.

- Pour les tiers étrangers : Pour les tiers étrangers ou des tiers des TOM, renseigner le code INSEE de la commune (code officiel). Cette valeur est extraite de la table **FPINSEE** - zone **TINSEE**. Si la valeur n'est pas connue, la zone est alimentée par des zéros (0).
- Pour les tiers de Corse, les codes INSEE commençant par 2A ou 2B sont admis.

Nom de la commune : Cette zone doit être renseignée uniquement si elle est différente du libellé de la zone « Bureau distributeur » du pavé « Adresse bureau Distributeur ». Si cette zone n'est pas renseignée, mettre des blancs.

- tiers nationaux : Etant donné que le bureau distributeur n'existe pas dans la fiche tiers, la commune et le bureau distributeur seront identiques à la zone ville du fichier tiers,
- Cas particulier des tiers étrangers ou des territoires français d'Outre Mer (TOM) : la commune doit comporter le nom de la commune étrangère ou le code postal suivi du nom de la commune.

Adresse Bureau Distributeur : (code postal et bureau distributeur)

Code postal : zone obligatoire.

Le code postal du fichier magnétique DAS2 est déclaré sur 5 caractères numériques.

- Pour les tiers « non export » Cette zone correspond au code postal pour les tiers. (Prise en compte de 5 caractères numériques parmi les 9 caractères du code postal dans Anael). Si le code postal du tiers est valide, il est alimenté dans la zone « Code postal », sinon le code postal est alimenté avec des zéros.
- Pour les tiers étrangers
 - Les tiers des **territoires d'OUTRE-MER** : le code postal aura pour valeur le

code INSEE de la commune. Cette valeur est extraite de la table FPINSEE - zone TINSEE. Si la valeur n'est pas connue, la zone prendra la valeur « **98999** »

- Cas particulier des tiers résidant à **MONACO ou en ANDORRE** : Le code postal aura pour valeur le code **INSEE « 99138 »** pour MONACO et « **99130** » pour ANDORRE.
- Pour les tiers **étrangers** (autre que MONACO, ANDORRE et territoires d'OUTRE-MER) : le code postal aura pour valeur le code INSEE de la commune. Cette valeur est extraite de la table FPINSEE - zone TINSEE. Si la valeur n'est pas connue, la zone aura la valeur « **99999** »

Bureau distributeur : zone obligatoire.

Cette zone correspond à la commune sur 26 caractères alphanumériques. Il s'agit, sauf cas particulier, de la zone Ville du fichier des tiers. Règle générale : le bureau distributeur (= commune) doit être alimentée en lettres majuscules.

Cas particulier des tiers étrangers ou des territoires français d'Outre-Mer (TOM) : Le bureau distributeur aura pour valeur le libellé du pays étranger ou, le nom de la commune pour les TOM.

<i>Exemple</i>	Tiers des Pays étrangers:
	INSEE : 99126
	Commune : 35200 ARKISTSA (ville)
	CP/bureau distrib. : 99126 GRECE (pays)
<i>Exemple</i>	Tiers des TOM :
	INSEE : 98818
	Commune : 98847 NOUMEA
	CP/bureau distrib. : 98818 NOUMEA

Description du fichier DAS2 au format DGFIP 2023

Enregistrement 010 « Entête société » - Norme DGFIP 2023

6.1. FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "EN TETE ENTREPRISE" (010)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	Zone indicatif				
002	N° SIREN ENTREPRISE				
003	numéro SIREN.....	9	1 à 9	X	9 premiers caractères du numéro SIRET.
004	zone à zéro.....	12	10 à 21	N	= zéro
009	Type enregistrement	3	22 à 24	N	= 010
010	Zone réservée.....	14			
012	Code APE.....	5	25 à 38	X	= espace
013	Zone réservée.....	4	39 à 43	X	voir notice
			44 à 47	X	= espace
		50			
015	Identification du déclarant ou de l'entreprise		48 à 97	X	Raison sociale INSEE
018	Adresse au 31 décembre :	32			
019	Complément d'adresse.....		98 à 129	X	Voir notice
		1			
020	Zone réservée.....		130	X	= espace
021	Adresse voie :	4			
022	- numéro dans la voie.....	1	131 à 134	N	
023	- B, T, Q, C.....	1	135	X	
024	- séparateur.....	26	136	X	= espace
025	- nature et nom de la voie.....		137 à 162	X	
026	Adresse commune :	5			
027	- code INSEE commune.....	1	163 à 167	N	2A/2B admis
028	- séparateur.....	26	168	X	= espace
029	- commune.....		169 à 194	X	
030	Adresse bureau distributeur :	5			
031	- code postal.....	1	195 à 199	N	
032	- séparateur.....	26	200	X	= espace
033	- bureau distributeur.....		201 à 226	X	
		8			
035	Zone réservée.....		227 à 234	X	= espace
		1			
036	Type de fichier		235	X	Voir notice
037	Numéro SIRET de l'établissement déposant la déclaration de résultats	14			
		5	236 à 249	X	Voir notice
038	Zone réservée.....		250 à 254	X	= espace

La suite de l'enregistrement « 010 » se présente comme suit :

FICHE DESCRIPTIVE – ENREGISTREMENT « EN TETE ENTREPRISE » (010) (suite)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
	<u>Adresse de l'établissement déposant la déclaration de résultats</u>				
039	Complément d'adresse.....	32	255 à 286	X	
040	Zone réservée.....	1	287	X	= espace
041	Adresse voie :				
042	- numéro dans la voie.....	4	288 à 291	N	
043	- B, T, Q, C.....	1	292	X	Voir notice
044	- séparateur.....	1	293	X	= espace
045	- nature et nom de la voie.....	26	294 à 319	X	
046	Adresse commune :				
047	- code INSEE commune.....	5	320 à 324	N	2A/2B admis
048	- séparateur.....	1	325	X	= espace
049	- commune.....	26	326 à 351	X	
050	Adresse bureau distributeur :				
051	- code postal.....	5	352 à 356	N	
052	- séparateur.....	1	357	X	= espace
053	- bureau distributeur.....	26	358 à 383	X	
054	- Zone réservée.....	1	384	X	= espace
055	- Zone réservée.....	288	385 à 672	X	= espace

Enregistrement 020 « Entête Etablissement » - Norme DGFIP 2023

6.2. FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "EN TETE ETABLISSEMENT" (020)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	Zone indicatif :				Voir notice
002	- N° SIRET ETABLISSEMENT				
003	• numéro SIREN.....	9	1 à 9	X	
004	• NIC.....	5	10 à 14	N	
005	Code section d'établissement	2	15 et 16	N	= 01, 02
006	- validité.....	4	17 à 20	N	2022
007	- type DADS.....	1	21	N	Voir notice
009	Type enregistrement	3	22 à 24	N	= 020
013	Zone réservée	14	25 à 38	X	= espace
014	Code APE	5	39 à 43	X	voir notice
016	Numéro SIRET de l'établissement au 1/1 (si modifié dans l'année)				
017	• numéro SIREN	9	44 à 52	X	= « 000000000 » si non modifié
018	• NIC	5	53 à 57	N	= 0 si non modifié
022	Zone réservée.....	41	58 à 98	X	= espace
024	Identification de l'établissement	50	99 à 148	X	
026	Adresse au 31 décembre :				voir notice
027	Complément d'adresse.....	32	149 à 180	X	
028	Zone réservée.....	1	181	X	= espace
029	Adresse voie :				
030	- numéro dans la voie.....	4	182 à 185	N	
031	- B, T, Q, C.....	1	186	X	Voir notice
032	- séparateur.....	1	187	X	= espace
033	- nature et nom de la voie.....	26	188 à 213	X	
034	Adresse commune :				
035	- code INSEE commune.....	5	214 à 218	N	2A/2B admis
036	- séparateur.....	1	219	X	= espace
037	- commune.....	26	220 à 245	X	
038	Adresse bureau distributeur :				
039	- code postal.....	5	246 à 250	N	
040	- séparateur.....	1	251	X	= espace
041	- bureau distributeur.....	26	252 à 277	X	
045	Profession ou activité.....	40	278 à 317	X	
046	Zone réservée	53	318 à 370	X	= espace
047	Code assujettissement à la taxe sur les salaires.....	1	371	X	cf. notice
048	zone réservée	3	372 à 374	X	= espace
051	Code assujettissement à la participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC) ou à la participation à l'effort de construction agricole (PEEC agricole)	1	375	X	cf. notice
052	Zone réservée	1	376	X	= espace
053	Zone réservée	296	377 à 672	X	= espace

Enregistrement 210 « Lignes Honoraires » - Normes DGFIP 2023

6.4. FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "LIGNE HONORAIRES" (210)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	Zone indicatif :				Voir notice
002	- N° SIRET ETABLISSEMENT				
003	• numéro SIREN.....	9	1 à 9	X	
004	• NIC.....	5	10 à 14	N	
005	- code section d'établissement.....	2	15 et 16	N	= 01
006	- validité.....	4	17 à 20	N	2022
007	- type DADS.....	1	21	N	Voir notice
009	Type enregistrement :	3	22 à 24	N	= 210
011	Identification du bénéficiaire :				Voir notice
012	N° SIRET du bénéficiaire.....	14	25 à 38	X	
013	- nom.....	30	39 à 68	X	
014	- prénoms.....	20	69 à 88	X	
015	- raison sociale.....	50	89 à 138	X	
016	- profession.....	30	139 à 168	X	
018	Adresse au 31 décembre :				Voir notice
019	Complément d'adresse.....	32	169 à 200	X	
020	Zone réservée.....	1	201	X	= espace
021	Adresse voie :				
022	- numéro dans la voie.....	4	202 à 205	N	
023	- B, T, Q, C.....	1	206	X	Voir notice
024	- séparateur.....	1	207	X	= espace
025	- nature et nom de la voie.....	26	208 à 233	X	
026	Adresse commune :				
027	- code INSEE commune.....	5	234 à 238	N	2A/2B admis
028	- séparateur.....	1	239	X	= espace
029	- commune.....	26	240 à 265	X	
030	Adresse bureau distributeur :				
032	- code postal.....	5	266 à 270	N	
033	- séparateur.....	1	271	X	= espace
034	- bureau distributeur.....	26	272 à 297	X	

La suite de l'enregistrement « 210 » se présente comme suit :

FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "LIGNE HONORAIRES" (210) (suite)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
037	Rémunération versée :				Voir notice
038	- honoraires, vacations.....	10	298 à 307	N	
039	- commissions.....	10	308 à 317	N	
040	- courtages.....	10	318 à 327	N	
041	- ristournes.....	10	328 à 337	N	
042	- jetons de présence.....	10	338 à 347	N	
043	- droits d'auteur.....	10	348 à 357	N	
044	- droits d'inventeur.....	10	358 à 367	N	
045	- autres rémunérations.....	10	368 à 377	N	
046	- indemnités et remboursements.....	10	378 à 387	N	
047	- avantages en nature.....	10	388 à 397	N	
048	Retenue à la source.....	10	398 à 407	N	
049	Renseignements particuliers :				Voir notice
050	nature des avantages en nature :				
051	- nourriture.....	1	408	X	N ou espace
052	- logement.....	1	409	X	L ou espace
053	- voiture.....	1	410	X	V ou espace
054	- autres.....	1	411	X	A ou espace
055	-outils issus des NTIC.....	1	412	X	T ou espace
057	Modalités de prise en charge des indemnités et remboursements :				
058	- allocations forfaitaires.....	1	413	X	F ou espace
059	- remboursements.....	1	414	X	R ou espace
060	- prise en charge directe par l'employeur.....	1	415	X	P ou espace
061	Taux retenue à la source :				Voir notice
062	- taux réduit.....	1	416	X	R ou espace
063	- dispense.....	1	417	X	D ou espace
064	TVA nette sur droits d'auteur.....	10	418 à 427	N	Voir notice
065	Zone réservée.....	245	428 à 672	X	= espace

Enregistrement 300 « Total Etablissement » - Normes DGFIP 2023

6.8. FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "TOTAL ETABLISSEMENT" (300)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observation
001	Zone indicatif :				Voir notice
002	- N° SIRET ETABLISSEMENT				
003	+ numéro SIREN.....	9	1 à 9	X	
004	+ NIC.....	5	10 à 14	N	
005	- code section d'établissement.....	2	15 à 16	N	= 01, 02
006	- validité.....	4	17 à 20	N	2022
007	- type DADS.....	1	21	N	Voir notice
009	Type enregistrement	3	22 à 24	N	= 300
011	Totaux salariés :				Voir notice
012	Zone réservée.....	36	25 à 60	X	= espace
017	Totaux rémunérations :				
018	- base brute fiscale.....	12	61 à 72	N	
019	- rémunérations nettes.....	12	73 à 84	N	Total des zones 102,103,142 et 144 de l'enregistrement 200
020	- avantages en nature.....	12	85 à 96	N	
021	- frais professionnels.....	12	97 à 108	N	
022	- chèques vacances.....	12	109 à 120	N	
024	Totaux taxe sur les salaires :				
025	- total imposable.....	12	121 à 132	N	
026	- total base imposable 1er taux majoré.....	12	133 à 144	N	
027	- total base imposable 2ème taux majoré.....	12	145 à 156	N	
028	Total retenues à la source.....	12	157 à 168	N	
030	Totaux honoraires :				Voir notice
031	- honoraires, vacations.....	12	169 à 180	N	
032	- commissions.....	12	181 à 192	N	
033	- courtages.....	12	193 à 204	N	
034	- ristournes.....	12	205 à 216	N	
035	jetons de présence.....	12	217 à 228	N	
036	- droits d'auteur.....	12	229 à 240	N	
037	- droits d'inventeur.....	12	241 à 252	N	
038	- autres rémunérations.....	12	253 à 264	N	
039	- indemnités et remboursements.....	12	265 à 276	N	
040	- avantages en nature.....	12	277 à 288	N	
041	- retenues à la source.....	12	289 à 300	N	
042	Zone réservée.....	12	301 à 312	X	= espace
046	Montant de la taxe sur les salaires due.....	12	313 à 324	N	
047	Total du montant exonéré brut des heures complémentaires et supplémentaires et des JRTT monétisées payés en 2022	12	325 à 336	N	
049	Effectif de l'établissement au 31 décembre.....	6	337 à 342	N	Voir notice
050	zone réservée	48	343 à 390	X	= espace
054	Total base imposable participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) ou total base imposable participation à l'effort de construction agricole (PEEC AGRICOLE)	12	391 à 402	N	Voir notice

055	Zone réservée.....	74	403 à 476	X	= espace
064	Désignation du responsable :				Voir notice
065	- nom, prénom.....	50	477 à 526	X	
066	- n° de téléphone.....	10	527 à 536	X	
067	- adresse courriel.....	60	537 à 596	X	
068	- SIREN du remettant	9	597 à 605	X	
069	Zone réservée.....	67	606 à 672	X	= espace

Enregistrement 310 « Total Société » - Normes DGFIP 2023

6.9. FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "TOTAL ENTREPRISE" (310)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	Zone indicatif :				
002	- N° SIREN ENTREPRISE				
003	• numéro SIREN.....	9	1 à 9	X	9 premiers caractères du n° SIRET
004	- zone à "9".....	12	10 à 21	N	= 999999999999
009	Type d'enregistrement.....	3	22 à 24	N	= 310
011	Nombre d'établissements.....	5	25 à 29	N	= nombre d'enregistrements 020
012	Nombre de lignes « salariés ».....	6	30 à 35	N	= nombre d'enregistrements 200
013	Nombre de lignes « honoraires ».....	6	36 à 41	N	= nombre d'enregistrements 210
014	Zone réservée	18	42 à 59	X	= espace
017	Totaux salariés :				Voir notice
018	Zone réservée.....	18	60 à 77	X	= espace
020	Totaux rémunérations :				
021	- base brute fiscale.....	12	78 à 89	N	
022	- rémunérations nettes.....	12	90 à 101	N	Total des zones 102,103,142 et 144 de l'enregistrement 200
023	- avantages en nature.....	12	102 à 113	N	
024	- frais professionnels.....	12	114 à 125	N	
025	- chèques vacances.....	12	126 à 137	N	
026	Totaux taxe sur les salaires :				
027	- total imposable.....	12	138 à 149	N	
028	- total base imposable 1er taux majoré.....	12	150 à 161	N	
029	- total base imposable 2ème taux majoré.....	12	162 à 173	N	
030	Total retenues à la source.....	12	174 à 185	N	
032	Totaux honoraires :				Voir notice
033	- honoraires, vacations.....	12	186 à 197	N	
034	- commissions.....	12	198 à 209	N	
035	- courtages.....	12	210 à 221	N	
036	- ristournes.....	12	222 à 233	N	
037	- jetons de présence.....	12	234 à 245	N	
038	- droits d'auteur.....	12	246 à 257	N	
039	- droits d'inventeur.....	12	258 à 269	N	
040	- autres rémunérations.....	12	270 à 281	N	
041	- indemnités et remboursements.....	12	282 à 293	N	
042	- avantages en nature.....	12	294 à 305	N	
043	- retenues à la source.....	12	306 à 317	N	
045	Zone réservée.....	12	318 à 329	X	espaces
047	Montant de la taxe sur les salaires due.....	12	330 à 341	N	
048	Total du montant exonéré brut des heures complémentaires et supplémentaires et des JRTT monétisées payées en 2022	12	342 à 353	N	
050	Total effectif au 31 décembre.....	6	354 à 359	N	
051	zone réservée	48	360 à 407	X	espaces
055	Total base imposable participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) ou participation des employeurs à l'effort de construction agricole (PEEC AGRICOLE).....	12	408 à 419	N	Voir notice
056	Zone réservée.....	253	420 à 672	X	= espace

Edition détaillée

Liste des pièces avec TVA sans contrôle : cet état est généré lors de l'extraction des enregistrements si les conditions sont réunies.

La page de garde se présente comme suit :



Société : CEZ01 CEZ IGS FRANCE

Le 10/05/2016 à 16:09:48

LISTE DES PIÈCES AVEC TVA SANS CONTRÔLE

Devise : EUR

Etablissement

Périmètre

Rupture par établissement

Intitulé de la déclaration DAS2

Déclaration DAS2 2015

Date de début

01/01/2015

Date de fin

31/12/2015

Compte général du

401110 COLL FOURNIS B&S

à

401500 COLL FOURNIS B&S

Catégorie d'auxiliaire

F AUXILIAIRE FOURNISS.

Tiers du

à


Traitement BATCH



« La liste des pièces avec TVA sans contrôle » se présente comme suit :

Type et Nature		N° Enregist.	Date comptable	Référence document	Date de document	JAL	Libellé écriture	Etab.	Compte général	Auxi Tiers Honoraire	Montant H.T.	T.V.A	Montant T.T.C.
Société : CEZ01 CEZ IGS FRANCE Etablissement : TOUS Utilisateur : CEZ Date 10/05/2016 à 16:28:50 LISTE DES PIÈCES AVEC TVA SANS CONTRÔLE ANNEE DE DECLARATION DAS2 2015 Devise : EUR													
F F300 DUMONT SARL Adresse : 100 rue de DIJON Batiment S06 75015 PARIS FRANCE SIREN : 520597469 SIRET : 00011													
H	1188	10/02/2015	HON001	10/02/2015	60			0008	622000		3800,00	760,00	4560,00
H	1189	15/02/2015	HON002	15/02/2015	60			0008	622000		26000,00	5200,00	31200,00
C	1190	20/03/2015	HON006	20/03/2015	60			0008	600000		15500,00	3100,00	18600,00
Total Tiers F F300 DUMONT SARL											45 300,00	9 060,00	54 360,00
F F310 CYRIL & DOMINIQUE SA Adresse : 85 rue de charone Batiment S06 75011 PARIS FRANCE SIREN : SIRET :													
V	L	1194	02/02/2015	LOG001	02/02/2015	60		0008	600500		3900,00	780,00	4680,00
V	L	1195	10/03/2015	LOG002	10/03/2015	60		0008	600500		22000,00	4400,00	26400,00
Total Tiers F F310 CYRIL & DOMINIQUE SARL											25 900,00	5 180,00	31 080,00
F F500 ADELMASSY SARL Adresse : 85, rue de Venise Batiment A1 75008 PARIS SIREN : 520597469 SIRET : 00011													
JP	MUL001	08/08/2013	XMUL001	08/08/2013	60			0008	600400		1500,00	294,00	1794,00
Total Tiers F F500 ADELMASSY SARL											1 500,00	294,00	1 794,00
F LABATI Titre : Monsieur Nom : CORRE Prénom : Noel Adresse : 12 rue de Boulogne batiment B02 75013 PARIS FRANCE Profession : Comptable													
V	L	1079	20/02/2015	DS003	20/02/2015	60		0008	600500		1200,00	0,00	1200,00
Total Tiers F LABATI STE CORNEILLE SA Noel											1 200,00		1 200,00
Total Société CEZ01 CEZ IGS FRANCE											73 900,00	14 534,00	88 434,00

Rappel de la sélection

		Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Le 8/3/2010 à 10:55:01	
<u>EDITION DETAILLEE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2</u>					
Etablissement			Devise : EUR		
Périmètre					
Rupture par établissement	<input type="checkbox"/>				
Intitulé de la déclaration DAS2	test bqu				
Année de déclaration	2009				
Date de début	01/01/2009				
Date de fin	31/12/2009				
Catégorie auxiliaire	F				
Edition détaillée par fournisseur /Nature DAS2	<input checked="" type="checkbox"/>				
Edition détaillée par Fournisseur / Nature DAS2(Non déclarables)	<input checked="" type="checkbox"/>				
Edition récapitulative par Fournisseur / Nature (Non déclarables)	<input checked="" type="checkbox"/>				
Aide à la déclaration DAS2 papier	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lettre au fournisseur (Ticket)	<input checked="" type="checkbox"/>				
Constitution du fichier magnétique DAS2 au format DGI	<input checked="" type="checkbox"/>				
Contrôle Seul	<input type="checkbox"/>				
Nom	quev	Prénom	bri		
Téléphone	010101000				
Adresse-e-mail	bquevedo@infor.com				
Traitement définitif	<input checked="" type="checkbox"/>				
Traitement BATCH	<input checked="" type="checkbox"/>				

Edition détaillée des fournisseurs / nature DAS2 "déclarables"

Type & Nature		N° Enregist.	Date comptable	Référence document	Date de document	JAL	Libellé écriture	Etab	Compte Général	Auxi Tiers Honoraire	Montant H.T.	T.V.A	Montant T.T.C.	
Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Etablissement : TOUS Utilisateur : BRIG Date 8/3/2010 à 10:55:01 EDITION DETAILLEE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2 ANNE DE DECLARATION DAS2 2009 Devise : EUR *** DECLARABLES ***														
F 812 CARBONE OF (LCL) LTD Adresse : 496 EVANS AVENUE 75000 TORONTO ONTARIO M8W 2 T 7 SIREN : 000000000 SIRET : 00000														
H		90000027	8/4/2009	marocco	8/4/2009	ABQ		0001	801000		850.00	0.00	850.00	
Total Tiers F 812 CARBONE OF AMERICA												850.00		850.00
F F1 F1 test Adresse : 77721 BBBBBB SIREN : 413360140 SIRET : 0														
H	2108	2/17/2008	GG	2/17/2008	ABQ			0004	801000		729.93	143.07	873.00	
H	2100	2/14/2008	E1	2/14/2008	ABQ			0004	801000		1000.00	196.00	1196.00	
H	2146	9/14/2008	133	9/14/2008	ABQ			0004	801000		-133.33	-26.13	-159.46	
Total Tiers F F1 F1 test												1,596.60	312.93	1,909.53
F F100 DOMINIQUE AND CO Adresse : 89, rue de Puteaux 75016 PARIS SIREN : 413360140 SIRET : 0														
V	A	UNI001	10/26/200	XUNI001	10/26/200	80		0001	800000		11500.00	0.00	11500.00	
Total Tiers F F100 DOMINIQUE AND CO												11,500.00		11,500.00
F F2 F2 test Adresse : 77777 AAAAA SIREN : 0 SIRET : 0														
H	2104	11/14/200	AE4	11/14/200	ABQ			0004	801000		100.00	19.60	119.60	
Total Tiers F F2 F2 test												100.00	19.60	119.60
F F200 INDUSTRIE METALICA Adresse : 89, rue de Puteaux 75016 PARIS SIREN : 413360140 SIRET : 0														
T	DT	FC001	4/20/2009	XFC001	4/20/2009	80		0008	800300		13000.00	2548.00	15548.00	
T	DT	FC002	4/20/2009	XFC002	4/20/2009	80		0008	800300		5900.00	1156.40	7056.40	
T	DT	FC003	4/20/2009	XFC003	4/20/2009	80		0008	800300		490.00	96.04	586.04	
Total Tiers F F200 INDUSTRIE METALICA												19,390.00	3,800.44	23,190.44
F F300 INDUSTRIES OLIVIER Adresse : 45, rue Voltaire Batiment A1 75012 PARIS SIREN : 0 SIRET : 0														
T	DT	FC100	4/20/2009	XFC100	4/20/2009	80		0008	800300		900.00	176.40	1076.40	
T	DT	FC101	4/20/2009	XFC101	4/20/2009	80		0008	800300		1900.00	372.40	2272.40	
T	DT	FC102	4/20/2009	XFC102	4/20/2009	80		0008	800300		290.00	56.84	346.84	
Total Tiers F F300 INDUSTRIE OLIVIER AND CO												3,090.00	605.64	3,695.64

Edition détaillée des fournisseurs / nature DAS2 « non déclarables »


Type & Nature		N° Enregist.	Date comptable	Référence document	Date de document	JAL	Libellé écriture	Etab	Compte Général	Auxi Tiers Honoraire	Montant H.T.	T.V.A	Montant T.T.C.	
Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Etablissement : TOUS Utilisateur : BRIG Date 8/3/2010 à 10:55:05 EDITION DETAILLEE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2 ANNE DE DECLARATION DAS2 2009 Devise : EUR *** NON DECLARABLES ***														
F F600 Titre : Mademoiselle Nom : PURDEY AND CO Prénom : Erine Adresse : 45, rue Voltaire Batiment A1 75012 PARIS Profession : Info														
V	A	AV60Q	12/15/200	XAV60Q	12/15/200	80		0008	800000		-190.00	-37.24	-227.24	
Total Tiers F F600 PURDEY AND CO Erine												-190.00	-37.24	-227.24
F F750 Titre : Monsieur Nom : DOMINIQUE AND CO Prénom : Dominique Adresse : 45, rue Voltaire Batiment A1 75012 PARIS Profession : Info														
V	A	AV0940A	1/13/2009	XAV0940A	1/13/2009	80		0008	800000		-50.00	-9.80	-59.80	
V	A	AV0941A	1/13/2009	XAV0941A	1/13/2009	80		0008	800000		-10.00	-1.96	-11.96	
V	A	AV948A	12/15/200	XAV498A	12/15/200	80		0008	800000		-50.00	-9.80	-59.80	
V	A	AV0946A	12/15/200	XAV0946A	12/15/200	80		0008	800000		-10.00	-1.96	-11.96	
V	A	AV802A	1/1/2009	XAV802A	1/1/2009	80		0008	800000		-50.00	-9.80	-59.80	
V	A	AV0803A	1/1/2009	XAV0803A	1/1/2009	80		0008	800000		-10.00	-1.96	-11.96	
V	A	AV903A	12/15/200	XAV0903A	12/15/200	80		0008	800000		-50.00	-9.80	-59.80	
V	A	AV904A	12/15/200	XAV0904A	12/15/200	80		0008	800000		-10.00	-1.96	-11.96	
Total Tiers F F750 DOMINIQUE AND CO Dominique												-240.00	-47.04	-287.04
F RAF RAF Adresse : Les oteaux 82000 Pyfkidsji SIREN : 5 SIRET : 5														
H	2161	11/11/200	110	11/11/200	ABQ			0004	801000		1000.00	196.00	1196.00	
H	2162	11/11/200	120	11/11/200	ABQ			0004	801000		2000.00	392.00	2392.00	
H	2168	11/26/200	14	11/26/200	ABQ			0004	801000		-10000.00	-550.00	-10550.00	
Total Tiers F RAF RAF												-7,000.00	38.00	-6,962.00
Total GENERAL NATURE DAS2 V A A - Autres avantages												-430.00	-84.28	-514.28
Total GENERAL NATURE DAS2 H H - Honoraires vacat												-7000.00	38.00	-6962.00
Total SOCIETE CLCS INFOR FRANCE (CLCS)												-7,430.00	-46.28	-7,476.28

Edition récapitulative


Edition récapitulative des fournisseurs / Natures DAS2 « non déclarables »

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Etablissement : TOUS		Utilisateur :		Date 8/3/2010 à 10:55:06			
									
EDITION RECAPITULATIVE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2									
ANNE DE DECLARATION DAS2 2009									
NON DECLARABLES									
Devise : EUR									
Elab	Tiers	Libelle	Type & Nature	Libelle	Cumul débit	Cumul crédit	Soide	N° Fichier	
	F F600	PURDEY AND CO	V A	A - Autres avantages			227	- 227	47
				Total Tiers F F600 PURDEY AND CO			227	- 227	
	F F750	DOMINIQUE AND CO	V A	A - Autres avantages			287	- 287	47
				Total Tiers F F750 DOMINIQUE AND CO			287	- 287	
	F RAF	RAF	H	H - Honoraires vacat	3,588	10,550	- 6,962		38
				Total Tiers F RAF RAF	3,588	10,550	- 6,962		
				Total GENERAL NATURE DAS2 V A A - Autres avantages			514	- 514	
				Total GENERAL NATURE DAS2 H H - Honoraires vacat	3,588	10,550	- 6,962		
				Total SOCIETE CLCS INFOR FRANCE (CLCS)	3,588	11,064	- 7,476		

Edition récapitulative des fournisseurs / Natures DAS2 « déclarables »

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Etablissement : TOUS		Utilisateur :		Date 8/3/2010 à 10:55:07		
								
EDITION RECAPITULATIVE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2								
ANNE DE DECLARATION DAS2 2009								
DECLARABLES								
Devise : EUR								
Elab	Tiers	Libelle	Type & Nature	Libelle	Cumul débit	Cumul crédit	Soide	N° Fichier
				Total Tiers F F500 ELODIE AND CO	10,764		10,764	
	F F600	PURDEY AND CO	T DT	DA -TVA nette sur DA	49,993	215	49,778	64
				Total Tiers F F600 PURDEY AND CO	49,993	215	49,778	
	F F610	CAMILLE ALBANE	T DT	DA -TVA nette sur DA	75,228		75,228	64
				Total Tiers F F610 CAMILLE ALBANE	75,228		75,228	
	F F700	LUC AND CO	T DT	DA -TVA nette sur DA	3,468		3,468	64
				Total Tiers F F700 LUC AND CO	3,468		3,468	
	F F710	ANNE AND CO	T DT	DA -TVA nette sur DA	1,196		1,196	64
				Total Tiers F F710 ANNE AND CO	1,196		1,196	
	F F750	DOMINIQUE AND CO	CO	CO - Courtages	5,741		5,741	40
	F F750	DOMINIQUE AND CO	T DT	DA -TVA nette sur DA	2,272		2,272	64
				Total Tiers F F750 DOMINIQUE AND CO	8,013		8,013	
	F F790	ELODIE AND CO	T DT	DA -TVA nette sur DA	21,528		21,528	64
				Total Tiers F F790 ELODIE AND CO	21,528		21,528	
	F F975	SOCIETE DARWIN	T DT	DA -TVA nette sur DA	148,400		148,400	64
				Total Tiers F F975 SOCIETE DARWIN	148,400		148,400	
	F FOUR	D&D IPH	H	H - Honoraires vacat	3,392	1,000	2,392	38
				Total Tiers F FOUR D&D IPH	3,392	1,000	2,392	
	F FTVA1E	Société FTVA1E	H	H - Honoraires vacat	7,415		7,415	38
				Total Tiers F FTVA1E Société FTVA1E	7,415		7,415	
	F FTVA1F	Société FTVA1	H	H - Honoraires vacat	120		120	38
				Total Tiers F FTVA1F Société FTVA1	120		120	
	F FTVA5E	Société FTVA5E	H	H - Honoraires vacat	1,095		1,095	38
				Total Tiers F FTVA5E Société FTVA5E	1,095		1,095	
	F NOUVEAU	III	H	H - Honoraires vacat	2,257		2,257	38
				Total Tiers F NOUVEAU III	2,257		2,257	
				Total GENERAL NATURE DAS2 H H - Honoraires vacat	41,413	1,267	40,146	
				Total GENERAL NATURE DAS2 V T T - Outils NTIC	1,290		1,290	
				Total GENERAL NATURE DAS2 V A A - Autres avantages	21,550		21,550	
				Total GENERAL NATURE DAS2 T DT DA -TVA nette sur DA	343,190	215	342,975	
				Total GENERAL NATURE DAS2 I F F - Allocated forfait	19,136		19,136	
				Total GENERAL NATURE DAS2 CO CO - Courtages	5,741		5,741	
				Total SOCIETE CLCS INFOR FRANCE (CLCS)	432,120	1,482	430,638	

Edition des enregistrements complémentaires

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Utilisateur :		Date 18/3/2010 à 14:13:47				
		EDITION DES CUMULS COMPLEMENTAIRES DAS2						
ANNEE DE DECLARATION DAS2 2009								
Etd	Tiers	Libelle	Type & Nature	Libelle	Cumuli Debit	Cumuli Credit	Soie	N° Fichier
	100B	delprato	I F	F - Allocat. forfait	800,00		800,00	46
TOTAL Tiers 100B delprato					800,00		800,00	
	RENOIR	RENOIR	C	C - Commissions	52,00		52,00	39
	RENOIR	RENOIR	V A	A - Autres avantages	128,00		128,00	47
TOTAL Tiers RENOIR RENOIR					180,00		180,00	
TOTAL Nature DAS2 C - Commissions					52,00		52,00	
TOTAL Nature DAS2 F - Allocat. forfait					800,00		800,00	
TOTAL Nature DAS2 A - Autres avantages					128,00		128,00	
TOTAL Société CLCS INFOR FRANCE (CLCS)					980,00		980,00	

Aide à la déclaration DAS2

Entête

Le 8/3/2010 à 10:55:08

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

**ETAT DES HONORAIRES, VACATIONS, COMMISSIONS,
COURTAGES, RESTOURNES ET JETONS DE PRÉSENCE
DROITS D'AUTEUR ET D'INVENTEUR PAYÉS PENDANT L'ANNÉE 2009**

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DÉCLARANT	Nom ou raison sociale	INFOR FRANCE (CLCS)
	Prénom ou complément de nom	
	Complément d'adresse	Batiment A
	N°, type et nom de la voie	72 rue du colonel de Rochebrune
	Code postal, commune, CEDEX	92380 GARCHES

PERSONNE À CONTACTER DANS L'ENTREPRISE : NOM quev bri Tél : 010101000

À, le Signature :

Détail

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE (servir la ligne utile)									
NP : NOM		ANNE AND CO				Prénom		Anne	
RS : RAISON SOCIALE									
2 - ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE (y compris le code postal)									
Complément d'adresse		Batiment A1							
N°		Voie 45, rue Voltaire							
Code postal		75012		Commune		PARIS		Bureau distributeur	PARIS
3 - PROFESSION			Info			3 - N° SIRET			
MONTANT DES SOMMES VERSEES (toutes taxes comprises)									
Nat	4-Montant	Nat	5-Montant	6- Avantages en nature	7-Indemnités et remboursements	8-TVA nette sur droits d'auteur	9-Retenu à la source (domicile hors de france)		
	0.00		0.00	V 0.00	I 0.00	1196.00	M	0.00	
	0.00		0.00	N	M		O		

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE (servir la ligne utile)									
NP : NOM		DOMINIQUE AND CO				Prénom		Dominique	
RS : RAISON SOCIALE									
2 - ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE (y compris le code postal)									
Complément d'adresse		Batiment A1							
N°		Voie 45, rue Voltaire							
Code postal		75012		Commune		PARIS		Bureau distributeur	PARIS
3 - PROFESSION			Info			3 - N° SIRET			11122
MONTANT DES SOMMES VERSEES (toutes taxes comprises)									
Nat	4-Montant	Nat	5-Montant	6- Avantages en nature	7-Indemnités et remboursements	8-TVA nette sur droits d'auteur	9-Retenu à la source (domicile hors de france)		
CO	5741.00		0.00	V 0.00	I 0.00	2272.00	M	0.00	
	0.00		0.00	N	M		O		

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE (servir la ligne utile)								
NP : NOM						Prénom		
RS : RAISON SOCIALE								
ELODIE AND CO								
2 - ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE (y compris le code postal)								

Edition des anomalies bloquantes

Société : CEZ01 IGS FRANCE Etablissement : TOUS Utilisateur : Date 03/12/2012 à 16:50:46

INFOR™ CONSTITUTION DU FICHIER MAGNÉTIQUE DAS2
LISTE DES ANOMALIES BLOQUANTES
ANNÉE DE DÉCLARATION 2012 Devise : EUR

*** Edition provisoire ***

ZONES EN ANOMALIE			TEXTE DE L'ANOMALIE
Société	CEZ01	IGS FRANCE	Le n° SIREN de la société doit être renseigné
Société	CEZ01	IGS FRANCE	Le n° SIRET de la société doit être renseigné
Tiers	F250	MARONNIER SARL COMP	Le prénom du tiers doit être renseigné, ou contient des caractères parasites
Tiers	F300	DUMONT ET FILS	La ville du tiers doit être renseignée

Edition des anomalies non bloquantes

Société : CEZ01 IGS FRANCE Etablissement : TOUS Utilisateur : Date 03/12/2012 à 16:50:46

INFOR™ CONSTITUTION DU FICHIER MAGNÉTIQUE DAS2
LISTE DES ANOMALIES NON BLOQUANTES
ANNÉE DE DÉCLARATION 2012 Devise : EUR

*** Edition provisoire ***

ZONES EN ANOMALIE			TEXTE DE L'ANOMALIE
Tiers	F250	MARONNIER SARL COMP	La profession du tiers doit être renseignée
Tiers	F300	DUMONT ET FILS	Le n° SIREN du tiers doit être renseigné si la raison sociale est renseignée
Tiers	F300	DUMONT ET FILS	Le n° SIRET du tiers doit être renseigné si la raison sociale est renseignée

Lettre au fournisseur



Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)
72 rue du colonel de Roche
Batiment A
92380 GARCHES

SIRET 12548
APE

BERNARD AND CO
45, rue Voltaire
Batiment A1
75012 PARIS

GARCHES, Le 08/03/2010

Réf. : F400

Monsieur,
Devant procéder, comme chaque année à la déclaration auprès de l'Administration des contributions directes des sommes payées, nous nous permettons de vous signaler que nous vous avons versé :

A titre :	F - Allocation forfaitaire	19136.00	EUR
	DA - TVA nette sur DA	2642.00	EUR

Vous voudrez bien en tenir compte lors de l'établissement de la déclaration de vos revenus.
Au cas où vous seriez en désaccord sur cette somme, nous vous serions obligés de nous le signaler par retour du courrier afin que nous puissions vérifier avant d'effectuer la déclaration.
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Certificat d'authentification de la déclaration

Le 8/3/2010 à 11:06:32

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des salaires et/ou honoraires sur support magnétique
Certificat d'authentification de la déclaration déposée

A - DECLARATION DES SOMMES VERSEES AU COURS DE L'ANNEE 2009

Salaires (1) OUI NON

Honoraires et rémunérations assimilées (1) OUI NON

B - DECLARANT

Désignation : INFOR FRANCE (CLCS)

Adresse : 72 rue du colonel de Rochebrune - 92380 - GARCHES

Numéro SIRET 44449997833665

C - ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA DECLARATION DEPOSEE

1 - Nombre d'enregistrements 020 (établissements) Le nombre d'enregistrements est à simple portée la zone 011 de l'enregistrement 310	!	1	!
2 - Nombre d'enregistrements 200 (salariés) Le nombre d'enregistrements est à simple portée la zone 012 de l'enregistrement 310	!		!
3 - Nombre d'enregistrements 210 (honoraires) Le nombre d'enregistrements est à simple portée la zone 013 de l'enregistrement 310	!	32	!
4 - Montant total des rémunérations - impôts (En l'enregistrement 310 - zone 021)	!		!
5 - Montant total des honoraires, vacations (En l'enregistrement 310 - zone 033) (2)	!	40146	!

Le responsable
(nom, prénom, fonction, signature)

Correspondant à contacter
pour informations complémentaires
(Nom et coordonnées)

quevbri - 010101000 - bquevedo@infor.com

(1) Cocher les cases utiles
(2) Si les sommes versées ne relèvent pas de la catégorie "honoraires, vacations" visée à la zone 033, effectuer le total des zones 034 à 042. Indiquer la zone retenue

Etat de contrôle de la déclaration avec le numéro et la date d'émission du fichier magnétique

Le 8/3/2010 à 11:09:56

EDITION DE CONTROLE DE LA DECLARATION DAS2

Année de
déclaration 2009

Devise : EUR

N° Emission	Date Emission	Libellé	
1	16/02/2010	Nombre d'établissements (ligne 020)	1
		Nombre de lignes honoraires (ligne 210)	32
		Montant total des honoraires, vacations	40146
Responsable			
Nom, prénom : qtev , bit			
Téléphone : 010101000			
E-mail : bqtevedo@lnbr.com			

Liste des identifiants des établissements

Le 8/3/2010 à 10:58:51

LISTE DES IDENTIFIANTS DES ETABLISSEMENTS

N° SIRET	Année	Type DADS
44499978336650	2009	4

=====